

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 9 (1901)

Artikel: Etude sur l'histoire de la Révolution dans l'Ancien Evêché de Bâle
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ETUDE
SUR
L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION
Dans l'Ancien Evêché de Bâle

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt



Il serait bien désirable qu'un écrivain jurassien fit un ouvrage un peu détaillé et documenté sur l'histoire de la Révolution dans l'ancien Evêché de Bâle. Nous possédons un nombre considérable de mémoires écrits à cette époque par des prêtres ou des laïcs, mais ces mémoires, écrits au jour le jour, ou après les événements en question, n'ont pas le caractère d'une histoire générale. Ce ne sont le plus souvent que des faits locaux, des traits saillants concernant les personnages qui ont marqué à cette époque mouvementée. Sans doute tous ces écrits sont extrêmement précieux et sont les sources où l'historien ira puiser, en majeure partie, les matériaux nécessaires à l'élaboration d'une histoire complète. Les écrivains qui se sont occupés de cette époque si importante de l'histoire du Jura bernois, l'ont fait sans plan bien déterminé, sans esprit de suite et surtout, ils ont négligé le côté philosophique de tous ces événements. Les uns n'ont traité en général que certains incidents se rattachant plus particulièrement au plan de leurs ouvrages; les autres, au contraire, n'ont vu, dans les phases de la Révolution, qu'une spéculation politique applicable aux

personnes et aux choses du jour. Ceux-ci se complaisent dans un optimisme parfait: pour eux l'ancien régime des princes-évêques ne semble pas avoir de défauts, tout y est pour le mieux. Ceux-là poussent des cris d'applaudissement à la chute du gouvernement des princes-évêques de Bâle et décrivent ce régime sous les couleurs les plus sombres. Il faut dire que les uns et les autres sont loin d'avoir épuisé la matière. Ceux qui nous succéderont auront encore beaucoup à dire, leur travail sera plus facile alors à cause des matières qui leur seront laissées.

L'historien a donc devant lui un vaste champ. Il a toute liberté pour rechercher les causes de la révolution et déduire les conséquences des faits qu'il décrit.

Nous n'avons certes pas la prétention de donner ici une histoire complète sur cette grave époque, nous nous contenterons de rapporter la suite des événements qui frappent davantage. Pour ce travail, nous nous servirons des mémoires laissés par nos prédecesseurs, des archives de l'Evêché et de nos bibliothèques, des travaux des historiens jurassiens et enfin des notes précieuses recueillies par feu M. Folletête que la mort malheureusement a enlevé trop tôt à notre affection.

Avec tous ces documents et sur les rapports détaillés des commissaires des Etats de Bâle, Soleure et Berne, à la cour des princes-évêques, nous allons décrire cette époque si intéressante. Cette étude se divisera en quatre parties. La première concernera les événements qui ont provoqué l'occupation de l'Evêché par les troupes impériales, la seconde ira du départ des Autrichiens jusqu'à l'annexion de la Principauté de Bâle à la France. La troisième partie renferme les événements arrivés pendant la durée du département du Mont-Terrible et enfin la quatrième ira de 1800, époque de la suppression du Mont-Terrible et de l'annexion de l'Evêché à la Suisse.

PREMIÈRE PARTIE

Toutefois pour que le lecteur puisse se faire une idée claire de la situation de la petite principauté épiscopale de Porrentruy, de sa constitution et du caractère de ses habitants, il est important d'en faire la description.

I

La Principauté de Porrentruy, c'est à dire le domaine temporel des évêques de Bâle, comprenait le territoire formant actuellement le Jura bernois y compris Bienne, et en plus le district d'Arlesheim dans le canton de Bâle-Campagne et une petite enclave dans celui de Neuchâtel. Cette Principauté possédait aussi, au delà du Rhin, deux petites enclaves, le bailliage de Schliengen et la prévôté d'Istein, qui font actuellement partie du grand duché de Bade.

La partie de la Principauté en deçà du Rhin a une longueur moyenne de quinze lieues, de Boncourt à Bienne, et une largeur à peu près égale de la Ferrière à Alschwyler, près de Bâle.

Ce petit Etat, habité par une population de soixante et dix mille âmes, environ, presqu'exclusivement agricole, était gouverné par un prince-évêque, résidant au château de Porrentruy, depuis que la réforme avait chassé de leur ville épiscopale les évêques de Bâle et leur Chapitre cathédral, en 1529.

Ses limites étaient au nord-ouest, la Principauté de Montbéliard, au nord le royaume de France par les provinces d'Alsace et de la Franche-Comté, au sud-ouest la Principauté de Neuchâtel-Valangin, au sud et à l'est, le Corps helvétique, par les cantons de Bâle, Soleure et Berne.

La Principauté entière se divisait en bailliages français

et en bailliages allemands. Les bailliages français étaient l'*Ajoie*, la *Prévôté de St-Ursanne*, la *Franche-Montagne*, la *Vallée de Delémont*, la *Prévôté de Moutier-Grandval*, l'*Erguel*, la *Montagne de Diesse* avec la mairie de *Neuveville*, *Bienne*, la Seigneurie d'*Orvin* et la baronnie de *Franquemont*.

La *Prévôté de Moutier sur les Roches*, l'*Erguel*, *Diesse*, *Orvin*, *Bienne* et *Neuveville* étaient habités par une population appartenant exclusivement au culte protestant. Tous les autres Etats étaient catholiques et formaient la majorité.

Lès bailliages allemands étaient le bailliage de *Zwingen*, où résidait le bailli, comprenait la plus grande partie du district actuel de *Laufon*; celui de *Pfeffingen*, comprenant Pfeffingen, Duggingen, Grellingen, Æsch et le Château d'Angenstein; celui de *Birseck*, avec le château de ce nom où résidait le bailli et où se trouvait Arlesheim résidence du Grand Chapitre; du bailliage de *Schlüngen*, au delà du Rhin où se trouvait la Prévôté d'Istein et enfin la petite seigneurie de la *Bourg*.

L'évêque de Bâle, élu par le Grand Chapitre de la cathédrale⁽¹⁾ et qui résidait depuis plus d'un siècle à Arlesheim, était prince du St-Empire romain⁽²⁾, bien que tous ses Etats ne fissent point partie de l'Empire.

La Prévôté de *Moutier-Grandval*, dessus et dessous les Roches, avait un traité de combourgéosie avec Berne, l'*Erguel* était lié avec Bienne par l'organisation militaire, *Diesse* et *Neuveville* étaient régies par leurs franchises particulières. La Montagne de Diesse était administrée en commun par l'évêque et Berne, la Seigneurie de *Franquemont* était un fief de l'Evêché possédé par les

⁽¹⁾ Le Chapitre cathédral avait, selon Bridel (course de Bâle à Bienne) quitté Bâle trop précipitamment, à la Réforme. Les Bâlois, dit-il, ne songeaient point à chasser les chanoines.

⁽²⁾ Le traité de Westphalie, en 1648, avait ratifié ce titre aux évêques de Bâle.

princes de Montbéliard et la Seigneurie de *Ribeauvierre*, fief de l'Evêché, était régie par les princes de Birkenfels.

Bièvre, depuis les guerres de Bourgogne, faisait partie intégrante du Corps helvétique, comme pays allié (*Zugewandes Ort*). Le prince-évêque ne possédait plus, sur cette petite ville et les cinq villages de sa banlieue, qu'une autorité plus nominale que réelle. La ville de Bièvre prêtait hommage au prince-évêque après son élection et l'évêque nommait son maire.

La partie des Etats de la Principauté de Porrentruy, qui appartenait à l'Empire se composait de l'Ajoie, de la Prévôté de St-Ursanne, des Franches-Montagnes, de la Vallée de Delémont, de la Prévôté de Moutier-Grandval, et des bailliages allemands.

L'abbaye de *Bellelay*, avec les villages de sa courtine, (les Genevez, Lajoux et Fornet-Dessus) avait des traités de combourgéosie avec la ville de Soleure. L'abbaye en reçut pendant les années orageuses qui précédèrent sa suppression, de 1792 à 1797, une assistance empressée et énergique.

L'Etat gouverné par les princes-évêques de Bâle, était, comme on le voit, une réunion de plusieurs provinces, différentes de langue, de mœurs, de religion, de caractère, d'intérêts, possédant pour ainsi dire chacune, des franchises et des priviléges particuliers, les unes faisant partie intégrante de l'Empire germanique, les autres ayant des alliances avec le Corps helvétique. De tous ces Etats l'Erguel ou Val de St-Imier, était le seul où l'évêque était prince absolu, ne dépendant ni de l'Empire, ni de la Suisse. La ville de Bièvre jouissait presque de l'indépendance.

Le prince lui-même, avait, outre ses relations avec l'Empereur, son suzerain, des alliances avec le roi de France et avec les sept cantons catholiques. Il avait des ambassadeurs aux cours de Rome, de Vienne, de Paris, à Wetzlar et à la diète de Ratisbonne et dans les diètes de l'Empire. Le prince-évêque de Bâle, dans les diètes

de l'Empire, siégeait au-dessus du prince-évêque de Liège et alternativement avec le prince-évêque de Brixen.

Il avait une cour, comme tous les autres souverains de l'Empire. Elle était composée de six grands officiers, dont les fonctions étaient héréditaires dans les grandes familles vassales de l'Evêché. La charge de *grand maréchal de cour* était attachée à la famille des barons d'*Eptingen* (¹), celle de *grand échanson*, à celle des barons de *Bärenfels* (²); celle de *grands-chambellans* au nombre de deux, aux barons de *Reich de Reichenstein* (³) et aux *Rinck de Baldenstein* (⁴); celle de *grand écuyer tranchant*, aux barons de *Rotberg* (⁵).

A côté de cette noblesse, le prince était encore seigneur suzerain d'un certain nombre de familles nobles, vassales, qui retenaient des fiefs de l'Evêché. Ces familles étaient encore au nombre de 32 en 1793. Avant leur extinction elles étaient en tout au nombre de 235.

Un collège de pages, appartenant aux grandes familles, était chargé du service aux jours de solennité. Etablis d'abord au château, les pages prirent logement au séminaire, sous la direction de deux surveillants nommés par le prince. Cette partie du séminaire porta le nom de *Pagerie*, ce local était autrefois celui des étudiants musiciens.

Le prince avait une garde particulière d'une cinquantaine d'hommes pour le service du château, elle était

(¹) Ces charges n'étaient pas toujours occupées par les titulaires, à leur défaut elles étaient conférées à des membres de familles vassales de l'Evêché.

(²) Château aujourd'hui ruiné, situé sur un haut rocher au-dessus de Duggingen.

(³) Château en ruines, entre Mönchenstein et Birseck.

(⁴) Les Baldenstein tiraient leur nom de leur château situé dans la ligue Grise, canton des Grisons.

(⁵) Le château de Rotberg se trouve près du monastère de Mariastein, canton de Soleure.

commandée par un de ses grands vassaux. Cette garde avait été établie au XVII^e siècle. D'abord composée de soldats fournis par les cantons catholiques, on y admit, dès le XVIII^e siècle, des Suisses et des sujets de l'Evêché.

La Principauté de Porrentruy était une monarchie électorale absolue, tempérée toutefois par les franchises particulières des différents Etats qui la comptaient, et les Constitutions de l'Empire. En certaines circonstances graves, on réunissait l'*Assemblée des Etats* pour délibérer sur les intérêts communs de la Principauté (¹). Cette assemblée ne se composait guère que des Etats relevant de l'Empire et même la Prévôté de Moutier n'y paraissait guère afin de ne pas affaiblir ses liens de combourgeoisié avec Berne.

Voici quelle était la composition des Etats généraux
par ordre de préséance :

ÉTATS COMPLETS

Ils étaient composés de trois corps : L'Etat ecclésiastique, l'Etat de la noblesse et le Tiers-Etat, villes et bailliages, au nombre de 24.

I. Etat ecclésiastique

1. Le Chapitre de *Moutier-Grandval* était le premier membre des Etats. Son député occupait la première place et avait la première voix délibérative, avec la préséance après le président.
2. Le Chapitre de *Saint-Ursanne* occupait la seconde place, avec les mêmes prérogatives que le Chapitre de Moutier-Grandval.
3. Le Chapitre de *Saint-Imier*, avant la Réforme, avait le troisième rang.

(¹) L'interruption de la convocation des Etats fut un des principaux griefs des mécontents, au début de la Révolution en 1792.

4. L'Abbaye de *Bellelay*. Son abbé fut longtemps le président des Etats. L'Abbaye nommait son député indépendamment de l'Abbé-président.
5. L'Abbaye de *Lucelle*, en raison de sa seigneurie située dans l'Evêché et de celle de Lœwenbourg qui lui appartenait, mais elle n'y figurait pas, préférant se retrancher dans ses immunités et pour n'avoir pas à payer sa part des charges de l'Evêché.
6. Le Chapitre de *Saint Michel à Porrentruy*. On lui contestait ce droit en 1650 et cependant dès longtemps auparavant ce Chapitre était dépositaire de la clef du trésor des Etats, de la part du clergé.
7. Le Prévôt d'*Istein* sur la rive droite du Rhin, envoyait toujours son député.
8. Le Chapitre rural de *Salignon*. Les curés et les vicaires des Seigneuries de Porrentruy, Delémont, Laufon, Zwingen, Pfeffingen, de la Prévôté de Saint-Ursanne, des Franches-Montagnes, étaient tous ensemble en droit de nommer le député du clergé.

II. La noblesse ou le Ritterstand

9. Cet Etat comprenait toutes les familles nobles possédant des terres ou fiefs dans la Principauté. La noblesse nommait un ou deux députés qui ne pouvaient être un des officiers asservis au prince-évêque. Les familles nobles étaient au nombre de 235. A la fin du XVIII^e siècle elles n'étaient plus que 32.

III. Tiers-Etat. Villes et bailliages. Seigneuries Villes

10. La ville de *Bienna* avait le premier rang dans cet Etat, mais elle ne prenait que bien rarement part aux assemblées, se retranchant dans son indépendance.
11. La *Neuveville*, agissant de même, en invoquant sa combourgeoisie avec Berne.

12. La ville de *Delémont* occupait le 3^{me} rang, qui avait son député indépendamment de celui des treize francs villages de la Vallée.
13. La ville de Porrentruy prenait rang après Delémont, ayant sa bannière et sa justice indépendantes de l'Ajoie.
14. *Saint-Ursanne* avait son député indépendant des communes de la Prévôté, ou Clos du Doubs.
15. *Laufon* donnait son vote indépendamment de celui du député de la seigneurie de Zwingen.

Bailliages. — Seigneuries

Après les villes venaient, toujours par rang de préséance :

16. Le château et seigneurie de *Zwingen*.
17. Le château et seigneurie de *Pfeffingen*.
18. Le château et seigneurie d'*Erguel*.
19. La seigneurie d'*Ajoie*, dont le député était choisi par les communes des quatre mairies.
20. La vallée de *Delémont* qui avait son député nommé par les 13 francs villages indépendamment de la ville, quoique ayant la même bannière.
21. La Prévôté de Moutier--Grandval, dessus et dessous les Roches, n'avait qu'un député, mais n'y figurait que rarement, se retranchant dans son traité de combourgeoisie avec Berne.
22. Les *Franches-Montagnes*, nommaient un député.
23. La seigneurie de *Schliengen*, sur la rive droite du Rhin, nommait aussi un député.
La Montagne de *Diess* étant soumise à la juridiction mixte de l'évêque de Bâle et de Berne ne figurait pas aux Etats.
La seigneurie minuscule d'*Orvin* ayant le maire de Bienna pour juge et administrateur, n'avait pas de député.
24. La seigneurie de la *Bourg*.

Quand les Etats ne comprenaient que la partie de l'Evêché relevant de l'Empire germanique, ils étaient seulement au nombre de dix-neuf et dans l'ordre suivant:

I. Etat du Clergé

1. Le Chapitre de *Moutier-Grandval*.
2. Le Chapitre de *Saint-Ursanne*.
3. Le Chapitre de *Saint-Michel*.
4. Le Chapitre-Prévôt d'*Istein*.
5. L'Abbaye de *Bellelay*.
6. Le Chapitre de *Salignon ou des curés*.

II. Etat. — Noblesse

7. Le député des familles nobles ou Ritterstand.

III. Tiers-Etat

8. Ville de *Delémont*.
9. Ville de *Porrentruy*.
10. Ville de *Saint-Ursanne*.
11. Ville de *Laufon* et seigneurie de *Zwingen*.
12. Bailliage et seigneurie de *Delémont*.
13. Bailliage et seigneurie d'*Ajoie*.
14. Bailliage et seigneurie de *Byrseck*.
15. Bailliage et seigneurie de *Schliengen*.
16. Bailliage et seigneurie de *Pfeffingen*.
17. Bailliage et seigneurie de *Saint-Ursanne*.
18. Bailliage et seigneurie des *Franches-Montagnes*.
19. Bailliage et seigneurie de la *Bourg*.

Pour les affaires spirituelles le prince-évêque avait un suffragant revêtu du caractère épiscopal et un grand vicaire. C'est sur ceux-ci qu'il déchargeait d'habitude ce qui concernait l'administration diocésaine.

Les affaires temporelles étaient souvent dévolues à un chancelier, sorte de premier ministre qui gouvernait au nom du prince et sous son contrôle, avec le concours des ministères ou dicastères.

Les princes-évêques furent souvent secondés par des hommes dont l'administration sage et éclairée, a été justement louée par leurs contemporains. Thomas Hendelle, le chancelier Billieux et son fils Dominique de Billieux⁽¹⁾ méritent que leurs noms soient conservés comme des types de sagacité administrative, de sollicitude pour les intérêts du pays. C'étaient des hommes honnêtes et de fidélité envers le souverain.

Quand le prince ne jugeait pas à propos de se décharger du fardeau du gouvernement sur un premier ministre, il gouvernait alors avec son *Conseil intime* et son *Conseil aulique*.

Le *Conseil intime*, présidé par le chancelier et dans lequel les grands chanoines de la cathédrale avaient voix délibérative, retenait dans ses attributions les affaires étrangères et la diplomatie. C'était le gouvernement proprement dit. Pour les autres branches de l'administration de l'Etat, il avait sous ses ordres la *Chambre des Finances*, sorte de cour des comptes, au contrôle de laquelle étaient soumises les vérifications de tous les comptes, les recettes, dépenses, emprunts, etc. Cette chambre était présidée par le baron de Valoreille⁽²⁾. Les archives de l'Evêché étaient confiées à un archiviste en chef et à deux aides. Ces archives étaient déposées dans la tour du Coq au château de Porrentruy; la *Chambre forestale*, présidée par le baron de Ferrette, grand veneur, ayant la compétence pour la répression des délits de chasse et de pêche, pour la conservation des forêts, les coupes de bois et autres détails de l'administration forestière.

(1) Il a été anobli en 1782.

(2) La famille de Valoreille était franc-comtoise. Elle était alliée à la famille d'Asuel-Boncourt. Denyse d'Asuel, fille de Jean-Philibert d'Asuel Boncourt, seigneur de Montesse, mort le 7 novembre 1624, avait épousé, à Porrentruy, le 26 février 1599, Jérôme Colin, seigneur de Valoreille. Les nobles de Valoreille avaient bâti leur château à Alle, où il existe encore.

Le grand veneur avait sous ses ordres les gardes-chasse et les chasseurs du prince; la *Chambre des eaux et forêts*, dont les attributions comportaient les travaux publics, l'établissement et l'entretien des routes; et la *Chambre des recrues*, établie pour fournir des soldats au régiment du prince-évêque de Bâle au service de France, en vertu de capitulations. Cette Chambre avait la haute surveillance sur l'organisation militaire de la Principauté. Elle avait juridiction sur tout ce qui concernait ce régiment.

Le *Conseil aulique* avait ses attributions judiciaires et administratives. Il statuait sur toutes les affaires administratives d'ordre supérieur, puis il formait une instance d'appel des jugements rendus en matière civile par les jurisdictions inférieures. Enfin, il était le Tribunal criminel, jugeant en dernier ressort toutes les affaires criminelles, sur les conclusions du procureur général. Le Conseil aulique jugeait, en dernier ressort, les affaires civiles et administratives, jusqu'à la concurrence de 500 florins. Si l'objet du litige excédait cette somme, les parties avaient le droit de recours à la cour impériale de Wetzlar. Mais les frais de ces procès, à cette dernière instance, étant très considérables, et la durée si illimitée, les parties se contentaient ordinairement des arrêts rendus au château de Porrentruy et cette instance ne concernait que les Etats relevant de l'Empire. Les sentences rendues à Porrentruy pour l'Erguel étaient définitives, ce pays ne dépendait que du prince.

La Chancellerie, composée d'un directeur et de plusieurs conseillers, dépendait du Conseil aulique. Ce Conseil était présidé par le baron de Schönau, à la veille de la Révolution.

Le principe moderne de la séparation des pouvoirs n'existe pas encore à cette époque. Les mêmes fonctionnaires étaient chargés de l'administration proprement dite et de la justice inférieure. Les frais des procès en

instance inférieure étaient insignifiants⁽¹⁾. Mais ces jurisdictions inférieures étaient différemment composées dans les bailliages.

A Porrentruy la justice était administrée par le grand bailli ou chatelain, assisté du grand maire. Ce dernier fonctionnaire, à la nomination directe du prince, était le président des maires d'Ajoie.

A Delémont, le Tribunal était composé du grand bailli et d'un lieutenant, de même à Arlesheim, tandis qu'à St-Ursanne, la justice de la Prévôté n'était administrée que par un lieutenant du prince; à Zwingen et à Saignelégier c'était le grand bailli qui rendait la justice.

La législation civile était encore le droit romain combiné avec le droit coutumier, différent dans presque toutes les parties de l'Evêché. La législation pénale était entièrement renfermée dans le Code de Charles Quint, appelé „la Caroline“.

L'officialité de l'évêque, présidée par l'évêque de Lydda, vicaire général, se composait d'un official, d'un promoteur fiscal, de plusieurs membres et d'un aumônier. Le vicaire général était quelquefois le suffragant de l'évêque. Ce tribunal ecclésiastique connaissait aussi du contentieux parmi les prêtres, et celui relatif aux affaires matrimoniales.

Tous ces dignitaires ecclésiastiques avaient leur place marquée à la table du Prince. Les grands officiers de service y étaient également admis. Les revenus du prince-évêque pouvaient se monter à un million, ce qui en valeur actuelle représenterait aujourd'hui presque le double. Ces revenus provenaient du produit des forges de Bellefontaine, d'Undervelier et de Courrendlin, du revenu des métairies, forêts, vignes, terres et bergeries,

(1) « Il n'est, dit Bridel aucun pays où les sentences d'un procès quelconque en première instance, coûtent moins peut-être que dans l'Evêché, c'est 21 rappes, dont 9 au bailli, 9 à son lieutenant, et 3 à l'huiſſier ».

faisant partie du domaine épiscopal; du produit de l'*accise* (droit sur les boissons) et des dîmes que le prince possédait dans la Principauté et en Alsace, sur le grain, l'avoine et le chanvre. Outre la dîme, les habitants de l'Evêché payaient une légère capitulation.

La cour du prince à Porrentruy était brillante. Dans les grandes cérémonies, dans les réceptions, on y déployait un appareil qui est resté longtemps dans les souvenirs du peuple. Il convient d'ajouter ici, que malgré quelque légèreté de mœurs du XVIII^e siècle, la cour de Porrentruy était demeurée digne de la résidence d'un souverain ecclésiastique. La passion du jeu, alors à la mode, s'était répandue parmi les hauts dignitaires. L'évêque de Lydda, Gobel, était de ceux qui jouaient gros jeu (¹).

Pendant les deux siècles et demi que les princes-évêques de Bâle résidèrent à Porrentruy l'esprit de parti n'a jamais réussi à jeter sur le caractère et les mœurs de nos anciens souverains, des notes défectueuses basées sur des faits, même à l'époque de la Révolution.

On connaît du reste le jugement porté sur leur gouvernement par le pasteur Morel de Corgémont dans son histoire de l'Evêché de Bâle (²).

Ce passage mérite d'être reproduit ici:

„On doit à la justice et à la vérité de dire, que le „gouvernement de ces princes-évêques fut en général „paternel et doux. Nul impôt ne pouvait être perçu que „ceux qui étaient constitutionnellement établis, et chaque „revenu recevait l'emploi auquel il était destiné. Si les

(¹) Le prince-évêque J. de Roggenbach lui ayant un jour fait des observations à ce sujet, l'évêque de Lydda répondit d'un ton dégagé qu'une perte de cent louis n'était pas capable de troubler sa digestion.

(²) Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant Evêché de Bâle, réuni à la France en 1793, Strasbourg 1813, p. 158.

„peuples de l'Evêché de Bâle ne connaissaient pas les
„fortunes brillantes et colossales, ils jouissaient, dans
„une heureuse médiocrité, d'un genre de vie doux et
„tranquille. A l'abri de leurs lois et de leurs franchises,
„ils cultivaient en paix des terres peu fertiles. La loyauté
„et les bonnes mœurs faisaient leur principale richesse.
„Tous les rangs étaient rapprochés, tous les cultes tolé-
„rés, et le gouvernement, pour être épiscopal, n'en était
„pas moins animé d'un esprit libéral et sage. On lui
„doit des ouvrages utiles, de bonnes routes au milieu
„des rochers, et dans les escarpements des montagnes,
„des digues contre l'impétuosité des torrents. Si quelques
„abus s'étaient introduits dans l'administration, quel est
„l'Etat, quelle est l'administration, où il ne s'en glisse
„aucun ?“

Il a été dit plus haut que dans quelques provinces des Etats de l'Evêché, on suivait le culte protestant. Le prince-évêque, comme souverain, nommait les pasteurs, et exerçait comme tel, un droit de haute surveillance sur la confession réformée. Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce droit ne s'exerçait jamais. Le prince-évêque vivait en paix avec ses sujets protestants. Cette conduite loyale était appréciée à sa juste valeur par les habitants de l'Erguel, de la Prévôté de Moutier, de Bienna et Neuveville. Ces sentiments d'amour envers le souverain firent jour surtout dans l'accueil cordial dont firent preuve les contrées protestantes quand le prince-évêque Frédéric de Wangen⁽¹⁾, en 1776 alla dans ces pays, lors de la prestation du serment.

Voici d'ailleurs ce que dit Morel: (page 272)

„Les deux tiers de la population du ci-devant Evêché
„sont catholiques romains, et l'autre tiers est réformé.
„Mais cette population n'est pas confondue, la partie
„réformée étant comprise dans les cantons situés au sud-

(1) Voir le journal succinct de la tournée de Son Altesse dans ses Etats, en septembre et octobre 1776.

„ouest de l'arrondissement de Delémont. Il était aussi honorable aux évêques de Bâle, que glorieux pour la raison, de voir ces peuples distingués en deux communions, vivre paisiblement sous les mêmes lois, et jouir de la même protection. C'était l'évêque qui nommait et salariait les ministres des deux religions et la sage tolérance qui animait le chef, avait passé dans l'esprit „des sujets“.

Bridel porte le même jugement: „On ne peut depuis longtemps qu'applaudir à la sage tolérance des évêques de Bâle, dont l'esprit a passé dans la plus saine partie de leur état: les ecclésiastiques des deux parties vivent dans une édifiante union; ils cherchent les uns et les autres la paix de Dieu, sans se quereller sur la manière „de le faire“⁽¹⁾.

On sait que les Anabaptistes avaient été chassés des terres de Berne vers la fin du XVII^e siècle. Cette expulsion avait été prononcée parce que ces Anabaptistes refusaient le service militaire et la prestation du serment au gouvernement de Berne, qui se disait chef de la religion. Ces sectaires, d'allures pacifiques, vinrent se mettre sous la protection des évêques de Bâle qui leur permirent de s'établir surtout dans les fermes et la Vallée du Chaluet, tout en leur promettant leur protection.

C'était de la part de nos princes-évêques un bel exemple de vraie tolérance religieuse. Aussi le gouvernement de nos princes-évêques n'a pas à craindre une comparaison avec les pouvoirs d'aujourd'hui qui font souvent un grand étalage de grands mots de liberté et de tolérance, mais qu'ils démentent par leur conduite.

Combien les populations catholiques du Jura auraient été heureuses de trouver dans le gouvernement de Berne, la tolérance éclairée dont la minorité protestante a pu bénéficier pendant plus de deux siècles. Cette tolérance large leur était faite par nos évêques et sans arrière pensée !

(1) Course de Bâle à Biel, p. 132.

Plusieurs de nos princes ont été des hommes marquants par leurs talents, leurs connaissances, l'élévation de leur caractère, et leur sollicitude pour les intérêts de l'Eglise et le bien de leurs sujets. A côté du grand restaurateur de l'Evêché, *Christophe de Blarer*, l'histoire peut encore citer avec orgueil, *Jean Conrad de Roggenbach*, les trois princes *Rinck de Baldenstein*, *Jean Conrad de Reinach*, dont le véritable caractère a été si souvent méconnu, grâce au soulèvement de 1730, arrivé à la fin de son règne de 33 ans, *Simon de Montjoie* qui fit construire tant de monuments remarquables, *Frédéric de Wangen*, type accompli d'un prince ami des lettres et des grandes choses.

Tous ont apporté sur le siège de Bâle, l'édifiant exemple de vertus éminentes, rehaussant leur caractère d'évêque par le prestige du souverain.

La haute idée que le peuple avait du prince-évêque a passé dans nos traditions nationales, et les vicissitudes des temps ne l'ont pas amoindrie.

Il n'y a pas encore si longtemps, que dans la partie protestante de la Prévôté de Moutier, les vieillards se découvraient, quand on parlait des princes. Malgré les abus et la défectuosité relative des institutions de l'époque, l'affection très réelle du peuple pour son souverain était demeurée intacte, malgré les principes révolutionnaires qui avaient cours en France à la fin du XVIII^e siècle. Les abus du gouvernement ou des fonctionnaires du prince-évêque, ne sont point la cause déterminante de la chute de l'ancien régime. Laissé à lui-même, le gouvernement de la Principauté serait sorti facilement de la crise, et se serait mis, sans secousse, au niveau des nouvelles idées de progrès. Mais la pression des événements extérieurs, les progrès inattendus de la Révolution et surtout l'occupation du pays par les troupes françaises ne devaient pas tarder à rendre sa position intenable. L'orage venu de France devait nécessairement balayer sur son passage les derniers vestiges des insti-

tutions du moyen âge dans l'Evêché. Nous allons donc assister aux premiers coups de la tempête qui allait détruire l'antique Evêché princier de Bâle.

II

Les griefs de la Révolution française contre notre ancien souverain, l'évêque de Bâle, qui luttait contre l'envahissement des idées nouvelles, n'avaient pas besoin d'être formulés par un grand renfort de notes et de documents aux mots ronflants, on sentait partout dans la Principauté qu'on allait se heurter à tout un courant d'aspirations, signes avant-coureurs d'une crise.

La France avait répudié tout son glorieux passé, elle avait déjà deux années dites de liberté, d'égalité. Les chefs du mouvement ne pouvaient supporter l'idée de savoir aux portes de la France un „despote mitré résidant au château de Porrentruy“. Ils croyaient partout que la Rauracie, (c'est ainsi qu'ils baptisaient l'Evêché), la Rauracie gémit sous le joug du despotisme.

La France s'était donné une constitution nouvelle basée sur les droits de l'homme et du citoyen. Il fallait bien que le peuple de la Rauracie secouât également le joug d'une petite monarchie surannée, renversât son prince et se créât, par ses mandataires, une constitution calquée en quelque sorte sur celle de France.

Les paysans du Sundgau venaient de se soulever et avaient pillé le magnifique château du comte de Montjoie à Hirsingue. Ils avaient saccagé les châteaux des nobles Landenberg à Seppois, celui des Reinach à Hirtzbach et à Carspach. Bien plus ils avaient mis le feu à la maison du bailli Gérard à Ferrette et brûlé des maisons de ce bourg⁽¹⁾. Ces violences avaient produit une

(1) D'après le manuscrit du Père Jésuite Voisard, à la bibliothèque de Porrentruy, le dommage causé au château d'Hirsingue se serait monté à 100 mille écus, à Hirtzbach 10 mille

émigration en masse de la noblesse qui allait rejoindre les frères du roi Louis XVI aux frontières de l'Allemagne. Toute cette agitation révolutionnaire, la persécution ouverte contre le clergé catholique, la suppression des Ordres religieux, avaient profondément impressionné le peuple de l'Evêché. Toutefois, le peuple vit avec horreur et épouvante les attentats commis par les révolutionnaires français. Le peuple, il faut l'avouer, ne goûta nullement les idées de prétendue émancipation.

Le peuple de l'Evêché appartient à la race gauloise pour la plus grande partie, et à la race germanique. Le mélange de ces deux races a donné à la population un caractère particulier qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. L'Allemand est plus calme, plus réfléchi que le Gaulois. A mesure qu'on se rapproche des frontières de la France, on remarque la vivacité du caractère national. C'est en Ajoie qu'il atteint le maximum de l'enjouement et de la vivacité. Les habitants des Franches-Montagnes, au type ouvert, se distinguent par la finesse et la droiture de leur jugement. Le Vadais, ou habitant du Val de Delémont, est plus posé, l'Ajoulot plus mobile. Tous ont l'exubérance du sang gaulois. Mais c'est en Ajoie que le peuple est le plus impressionnable, et le plus accessible aux idées d'indépendance et de nouveauté.

C'est en Ajoie que Pierre Péquignat, par son indomptable énergie, avait pu soulever le peuple contre la Cour et maintenir cette incroyable révolte pendant dix ans, bravant l'Empereur et le prince-évêque, de 1730 à 1740.

C'est aussi dans cette Ajoie que se manifestèrent les premiers symptômes d'opposition, lorsque les Français invitèrent leurs voisins de l'Evêché à profiter de leur prétendue félicité.

La Principauté de Bâle était alors habitée par une po-
livres et à Carspach 60 mille livres. L'abbaye de Lucelle devait être attaquée le 3 décembre par les pillards qui continuaient leurs exploits aux cris de *Vive le Roi, Vive le comte d'Artois*, mais un détachement parvint à les disperser à Carspach.

pulation essentiellement agricole, d'une honnêteté et d'une moralité proverbiales⁽¹⁾. Les mœurs étaient très simples. On a peine aujourd'hui à s'en faire une idée, maintenant que le luxe, le confortable et la soif des jouissances ont envahi toutes les classes de la société.

L'agriculture était loin des perfectionnements modernes. Le tiers à peu près du sol était ou inculte ou en pâtrages nourrissant de nombreux troupeaux de moutons parqués dans les bergeries du prince. Le commerce, à peu près nul, se bornait, dans les villes, aux transactions locales. Le paysan tenait fortement à ses vieilles coutumes. Ainsi le système des jachères ou de l'assolement triennal régnait partout. En automne, les propriétés non closes étaient soumises au libre parcours. Les routes étaient mal tracées, peu entretenues, mais étaient suffisantes pour la circulation. L'impôt consistait en la dîme, c'est à dire la dixième gerbe qui revenait au prince, au seigneur ou à une corporation, sur le grain, l'avoine et le chanvre. Le laboureur devait encore une petite rétribution en argent, appelée les *petits mois* ou *charrues*, puis une autre appelée les *chapons*. Que sont ces impôts là, si légers, à côté des lourdes impositions de notre époque ? En somme le paysan ne payait la dîme que sur ce qu'il récoltait, de nos jours, si l'année est mauvaise, si une grêle vient anéantir son espoir, le paysan est tenu de payer ses lourdes impositions et l'Etat ne se préoccupe pas de savoir si ce contribuable a eu une mauvaise année. A cette époque le plus riche paysan ne payait pas plus de six livres au prince. Il n'y avait qu'un seul impôt indirect, l'accise, droit d'entrée sur les boissons. Le produit de l'accise alimentait la caisse des Etats destinée à supporter les dépenses extraordinaires de la Principauté. La milice dans la Principauté était

(1) Voir Morel, Bridel. Le curé Kœtchet dans son manuscrit nédit, donne sur la simplicité de mœurs de nos ancêtres des détails fort curieux.

peu de chose. Le prince avait pour son escorte particulière et pour le service des portes de la ville de Porrentruy et du château, une garde de cinquante hommes. Cette garde ne figurait guère que dans des parades, à la prise de possession de la Principauté par le nouveau prince, aux réceptions des ambassadeurs, au renouvellement de l'alliance avec les sept cantons catholiques, aux obsèques des princes-évêques, etc.

Dans les autres villes, le services de police était fait par des appariteurs ou vœbels. Et encore il se trouvait des gens pour réclamer la suppression de ces quelques soldats. Heureux le pays qui n'éprouvait pas même le besoin de fonctionnaires préposés au maintien du bon ordre et à la garde du repos public.

L'instruction publique n'avait, il est vrai, pas alors le développement qu'elle a pris depuis dans notre pays, mais ce serait commettre une grosse erreur de croire que les peuples de l'Evêché étaient des illettrés⁽¹⁾. Nous ne parlons pas de l'instruction supérieure donnée au collège de Porrentruy et au pensionnat de l'abbaye de Bellelay dont la réputation était européenne, mais uniquement de l'instruction primaire. Une Ordonnance de 1784 régularise la tenue des écoles communales. Le préambule de l'Ordonnance expose la nécessité de fixer le sort des maîtres d'école afin qu'on puisse trouver plus facilement un instituteur irréprochable, instruit à fond des vérités et des principes de notre sainte religion, qu'il ait une belle main, qu'il sache suffisamment l'arithmétique, ainsi que le plain-chant, en un mot qu'il soit capable d'instruire la jeunesse dans le christianisme et les bonnes mœurs, de lui apprendre à lire et à écrire. Il devait être capable de mettre la jeunesse, non seulement en état de conduire

(1) La pétition et la procuration du peuple de l'Evêché, que Rengguer fit signer au conciliabule de Boncourt et de Bellefond, sont couvertes de signatures très lisibles. Quelques-unes ne renferment que les initiales, et cependant les signataires n'étaient pas l'élite de la population.

pour elle-même, avec le temps, son domestique, mais aussi d'avancer le bien de sa communauté, et remplir les devoirs et les charges ou emplois qui pourraient lui être confiés.....

Le simple examen des archives de l'époque dans nos communes prouve que ce but tracé par l'ordonnance du prince-évêque avait été atteint. La manière dont étaient tenus les protocoles et les comptes des communes, les corrections souvent remarquables de la correspondance du maire, ambourg et autres préposés communaux, la rédaction des pièces officielles, requêtes, placets, etc., témoignent du sérieux et de l'utilité de l'instruction primaire de l'époque, malgré l'exiguïté relative de son programme. Il y a dans la tenue de la correspondance, dans la formule quelque peu solennelle de l'écriture, dans les formules des pièces officielles un reflet des habitudes régulières de nos aïeux.

Les écoles ne se tenaient généralement, avant le règne de Joseph de Roggenbach, que l'hiver, de la Toussaint à Pâques. L'ordonnance de 1784 s'élève contre cet abus pernicieux et prescrit que les écoles se tiendront pendant le restant de l'année au moins le matin, sauf le temps des grands travaux de la campagne où l'on pourrait licencier les élèves pendant quelques jours.

Nous possédons plusieurs autres pièces émanant des princes-évêques concernant les écoles. En voici une datée du 23 juin 1788. Le prince l'envoie à son bailli de Delémont, le baron de Rinck.

„Monsieur et cher cousin,

„J'apprends avec autant de peine que de surprise que „la jeunesse des Genevez et de Lajoux déserte tellement „les classes, que la plupart des parents, non contents „d'empêcher leurs enfants de les fréquenter, semblent „être un obstacle à ce que les autres se rendent à leur „devoir. Un mépris pareil de nos ordonnances concernant l'établissement des classes, étant infiniment sen-

„sible à mon cœur, occupé sans cesse à procurer à mes
„sujets le vrai bien, je dois m'empresser de réprimer
„une désobéissance pareille et prévenir la contagion du
„mauvais exemple. En conséquence, je désire qu'au plus
„tôt vous vous fassiez représenter les listes des absences
„de la classe que les enfants de ces deux endroits auront
„faites, afin de punir sévèrement et conformément à mon
„ordonnance du 5 octobre 1786, les parents de ceux qui
„auraient marqué le plus de négligence à fréquenter les
„écoles.

„Je ne doute aucunement que vous ne déployiez ici
„tout votre zèle qui m'est connu. La nature de la cause
„l'exige. En l'encontre, soyez persuadé de sentiments
„d'attachement inviolable avec lequel je suis tout à vous,
„Monsieur et cher cousin

„Votre très humble et affectionné Joseph,
„évêque de Bâle.“ (1)

L'obligation de tenir la classe toute l'année et dès l'âge de 7 ans à 14, ne date pas seulement de l'ordonnance du prince Joseph de Roggenbach. Voici une circulaire qui en fait foi, qui rend obligatoire la fréquentation de l'école, dans tout l'Evêché, depuis l'âge de 7 ans à 14.

„La Seigneurie, par ordre de Son Altesse Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein et de M. le Révérendissime vicaire général, ordonne de publier dans toutes les églises de la seigneurie (et de la Principauté), que chaque communauté de village doit avoir son maître d'école, et chaque manant ou habitant des lieux doit envoyer tant les garçons que les filles depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans en classe et nonobstant qu'iceux enfants ne la fréquentent, seront toute fois obligés de payer le droit au dit maître d'école et qu'ils fréquenteront aussi fidèlement le catéchisme. Le tout sous peine d'un chatois (punition). Et le maître d'école sera obligé

(1) Archives de l'Evêché à Berne.

„de tenir la classe tous les jours le matin à 7 heures jusqu'à 10 heures, et après-midi depuis le midi jusqu'à 3 heures, leur permettant un jour de vacance par semaine.

„Fait à Delémont, le 29 novembre 1703.

„Signé: F. Rinck de Baldenstein, châtelain“.⁽¹⁾

L'organisation professionnelle des métiers se rapprochait, dans notre pays, des maîtrises. Les corps de métiers disposaient par leur Conseil de la durée de l'apprentissage et des conditions de l'obtention de la maîtrise. Nos jeunes apprentis complétaient leur éducation professionnelle parce qu'on appelait „le tour de France“. Ils se perfectionnaient dans l'exercice de leur métier à l'étranger où les conditions du travail, l'organisation des maîtrises étaient sensiblement les mêmes que dans le pays. Les avantages de ce système qui attribuait l'organisation du travail aux ouvriers eux-mêmes, représentés par un Conseil des patrons de la même profession, ne sont pas méconnaisables. On cherche à y revenir aujourd'hui en l'adoptant aux conditions du travail moderne. Les anciens corps de métier possédaient une organisation de toutes pièces qui entretenaient la vie et l'activité professionnelle de la manière la plus favorable aux intérêts du travail. Les mémoires du temps, les livres de comptes qui existent encore ça et là dans les familles indiquent d'une manière sûre que patrons et ouvriers vivaient heureux sous l'empire de cette institution.

La Révolution fit chez nous, comme en France, table rase de cette organisation qui avait traversé les siècles, sans souci de ce qui la remplacerait. Mais on lui reprochait une présumée origine féodale en contradiction avec les droits de l'homme et les nouvelles libertés: c'en était assez pour détruire l'institution.

L'organisation féodale, qui dans d'autres pays avait

(1) Archives des Genêvez.

déployé ses dernières conséquences, créant le servage avec son cortège de prestations humiliantes ou odieuses, avait pris dans l'Evêché, sous l'influence de l'Eglise, une forme bénigne. La main morte n'y existait pas. Pendant la période aiguë des troubles de 1740, les Commis du peuple exploitèrent avec persistance la crainte que le prince ne réduisît ses sujets d'Ajoie à la triste condition de mains mortables de France, si on ne parvenait point à la concession de garanties expresses limitant le pouvoir du souverain. Outre que le servage n'existed plus dans l'Evêché, nous n'y connaissons aucune de ces prestations tyranniques, souvent absurdes qui accentuaient si sourdement le droit du seigneur dans les pays voisins. Les libertés communales n'étaient pas enchaînées à l'ancien régime. Dans les villes, la bourgeoisie possédait une indépendance à peu près entière et jouissait de priviléges très étendus que les bourgeois conservaient avec un soin jaloux, toujours prêts à les défendre contre les empiétements des officiers du prince.

Bienne et la Neuveville, grâce à la libéralité des princes-évêques, étaient à peu près indépendantes. Porrentruy était, de toutes les villes de l'Evêché, après Bienne et Neuveville, celle qui jouissait le plus de priviléges. La bourgeoisie y était encadrée dans quatre grandes Corporations, Corporations des *Gagneurs*, des *Marchands*, des *Cordonniers* et des *Tisserands*. Ces quatre Corps nommaient douze notables, qui s'adjoignaient au Magistrat dans les affaires de grande importance. Le Magistrat se composait de trois bourguemestres, trois lieutenants, douze conseillers et un bandelier. Le bourguemestre en charge gouvernait une année et était alternativement remplacé par les deux autres. A Delémont il n'y avait que deux maîtres-bourgeois, deux lieutenants et six notables pour compléter le Magistrat dans les affaires majeures. Les fonctions de ces magistrats étaient à vie et ils formaient une sorte de patriciat de fait, sinon de droit. C'étaient „les Messieurs de la ville et du Conseil“.

Laufon avait les mêmes priviléges que Bâle et que lui avait octroyés l'évêque Pierre d'Aspelt, avec un Conseil et un maître-bourgeois, nommés par les bourgeois de la ville, mais placés sous la haute surveillance du maire de l'évêque.

Chaque commune avait son maire, un ambourg (adjoint) et un Conseil. Les affaires importantes se traitaient en assemblée générale de la commune. Lors de la convocation des Etats de l'Evêché toutes les communes de chaque bailliage élisaient deux députés. Cette élection se faisait à deux degrés. Les députés de chaque communauté se réunissaient pour choisir les représentants du bailliage. Cette organisation donnait aux communes une certaine autonomie, à peu près égale à celles dont nous jouissons aujourd'hui.

Si les grandes charges de l'Evêché étaient occupées de droit par les représentants des grandes familles vassales, en revanche la bourgeoisie avait accès à tous les emplois de l'administration civile et ecclésiastique. Dans le Conseil aulique les roturiers étaient en majorité. Le régime féodal avait laissé sa forte empreinte sur la possession du sol. Le fief était encore le mode de concession de la terre le plus en faveur. Le prince concédait, par bail emphytéotique, la jouissance perpétuelle de fiefs sur les châteaux, moulins, métairies et en général sur les terres qu'il possédait dans le pays. Les conditions de ces baux étaient des plus favorables. Moyennant une redevance modique et la reprise du fief à chaque avènement, les familles étaient assurées de la possession du canon pendant 3 ans, où pour toute autre raison entraît également la *commise*. En général les fiefs mâles seuls avaient droit à la succession du fief. Vers 1780, le prince en accorda la possession aussi aux filles. On ne saurait contester le grand avantage que présentait ce mode de possession de la terre. Le fiéteur avait tous les avantages de la propriété, il ne lui manquait guère que le nom. Le seul inconvénient à ce sys-

tème est qu'il ne permettait pas au tenancier de devenir propriétaire du sol, du moins quant à celui qui formait l'objet de l'emphytéose. Les corporations, les couvents, les Chapitres invitaient à ces concessions emphytéotiques, mais les baux perpétuels accordés par eux ne présentaient pas en général les mêmes avantages que les fiefs du prince. Le contrat ou canon égalait celui d'un bail ordinaire, toutefois les fiéteurs y trouvaient toujours le notable avantage de conserver le fief dans leur famille jusqu'à ce qu'elle soit éteinte et pour aussi longtemps qu'ils seraient exacts à en acquitter la redevance.

On le voit. La condition du paysan de l'Evêché était essentiellement différente de celle du paysan français. La taille, la gabelle avec tout l'interminable cortège des impositions directes ou indirectes du fisc, étaient chez nous chose inconçue. L'égalité civile régnait sans contestation. Le noble n'avait en justice aucun privilège sur le roturier. Aussi les causes d'agitation du peuple français, depuis la réunion des Etats généraux, eussent laissé les peuples de l'Evêché assez indifférents n'était-ce la question de la réglementation de la chasse.

Le gouvernement du prince-évêque de Bâle était en somme un gouvernement paternel, pesant aussi peu que possible sur les sujets : il confirmait le dictum allemand : « *Unterm Krumstab ist gut zu leben* ». Il fait bon vivre sous la crosse.

Toutefois nous n'avons pas la prétention d'affirmer que le régime des princes-évêques fut sans défaut, quelque chose comme l'idéal du gouvernement. Il faut cependant reconnaître que les défauts de ce régime, comparés à ceux des grandes monarchies qui entouraient la principauté de Porrentruy ne frappent que faiblement le jugement de l'historien. Les cantons suisses étaient loin d'avoir un sort aussi doux que celui que faisaient à leurs sujets les princes-évêques de Bâle.

Nous avons, dans notre jeunesse, connu plusieurs vieillards qui avaient vécu sous l'ancien régime et qui

ne tarissaient pas sur la douceur du gouvernement des évêques de Bâle. Le peuple était content de son heureuse médiocrité, il était assuré de jouir du fruit de son travail. Qu'on établisse maintenant une comparaison entre ce temps déjà si loin de nous et la condition qui est faite de nos jours aux ouvriers. Certes la coïmparaison n'est pas à l'avantage de notre époque de lumière et de progrès. Quoiqu'on ait dit et écrit sur l'histoire de notre pays, le souvenir des princes-évêques continue à être entouré de respect.

Il faut convenir que pour juger de la situation de l'Evêché au début de la révolution, on ne doit pas porter ce jugement d'après nos idées modernes et les principes démocratiques d'aujourd'hui, mais bien nous reporter à plus d'un siècle en arrière.

La simplicité presque patriarcale des mœurs d'autrefois éloignait le peuple de l'Evêché des mille besoins que crée de nos jours la civilisation actuelle, besoins factices et qui sont devenus nécessité, pour le malheur de la vie moderne. Un peuple où l'autorité paternelle, la pureté des mœurs et la simplicité des habitudes, les vertus de la famille, le travail, l'économie, la frugalité, le respect de l'autorité et des choses saintes, les principes et la pratique de la religion sont en honneur, — et c'était le cas chez nous — jouit nécessairement d'une somme de félicité et de bien-être que son émancipation de ces principes tutélaires de ces sociétés fortes, ne lui procurera jamais.

Il est bien vrai, qu'il y a un siècle, dans notre Jura, la répression des crimes et des délits était impitoyable⁽¹⁾: la législation de ces temps ne comportait pas les adoucissements qui ont trouvé place dans la législation pénale de notre époque. Mais l'esprit d'ordre, de travail et de moralité, était essentiellement basé sur les croyances

(1) Le voleur d'un cheval sur le pâturage était puni par la décapitation ou par le glaive.

religieuses et profondément encré dans les populations des villes comme des campagnes.

Depuis l'agitation causée par la révolte des paysans à l'instigation de Pierre Péquignat et des Commis, de 1730 à 1740, le peuple vivait en paix. Toutefois par ci par là il y eut bien encore quelques sourds mécontentements, quelques légères agitations, mais la surface était calme et les affaires avaient repris leur cours normal. Le souvenir de cette époque calamiteuse n'était point assez effacé pour qu'un gouvernement éclairé ne vint donner quelques satisfactions au peuple qui allait être excité par les événements révolutionnaires de France. Il aurait fallu accorder aux campagnards quelques libertés comme en jouissaient les villes et par là on pouvait dominer la situation. Mais alors il aurait fallu un autre souverain que le prince-évêque Joseph de Roggenbach.

III

Joseph de Roggenbach, au début de la révolution, ne sut pas être à la hauteur de son devoir de souverain absolu. En effet un souverain doit être pénétré de la grandeur de ses devoirs, il doit tout connaître par lui-même, il doit savoir être assez adroit pour découvrir la vérité que des courtisans intéressés cherchent à lui cacher. Il doit connaître les maux dont souffre son peuple, et y porter remède, brisant ses familiers plutôt que de refuser son appui au faible, qui a confiance en lui et attend justice. Le prince Joseph de Roggenbach fut loin de répondre à cet idéal. Le prince était la bonté même, il aimait la justice et son plus grand idéal était de contribuer au contentement de ses peuples. Mais ces heureuses qualité étaient paralysées par une incroyable faiblesse de caractère. Cette faiblesse le livrait aux intrigues de ses employés⁽¹⁾. Comme évêque, il fut exem-

(1) Le curé Kœtchet, dans son ouvrage encore inédit, de 1793,

plaire et digne de toutes choses, sur le trône princier, il fut débordé par les éléments contre lesquels il ne sut jamais prendre que des demi-mesures.

Il faut avouer que Joseph de Roggenbach succédait à un grand prince, qui, par ses brillantes qualités, avait jeté un vif éclat sur le siège de Bâle. — Frédéric de Wangen monta sur le trône de la principauté à l'âge de 48 ans. Son heureuse physionomie et son air avenant l'avaient fait appeler par le peuple enthousiasmé „le beau prince“. Il avait des vues larges et élevées. Il fut l'idole du peuple tant de la partie protestante que de la partie catholique de la principauté. Son voyage dans les différents baillages, pour la prestation du serment de fidélité, fut un vrai triomphe. Bienne, Neuveville, Courtelary, qui n'avaient pas vu depuis longtemps leur souverain, firent une réception enthousiaste à l'évêque de Bâle.⁽¹⁾ Ce règne trop court pour le bonheur de ses peu-

juge sévèrement le caractère irrésolu du prince, qui s'en rapportait trop aux gens de sa Cour et beaucoup plus à ses domestiques qu'à ses représentants instruits et expérimentés. Voici comment le curé Kœtchet rapporte ces faits : « Pour le civil, dit-il, il s'en rapportait à son domestique (un nommé Walter de Roggenbourg qui ne savait ni lire ni écrire. C'était son homme de confiance. Il était son valet de chambre. Il le consultait et l'écoutait en tout, on dit même qu'il lui obéissait comme à un maître. Ce qu'il y a de sûr c'est que si quelqu'un voulait obtenir quelque chose du Prince, on devait s'adresser à Walter. Il était plus puissant que les premiers de la Cour, aussi on l'appelait le petit-prince ». (Mémoires de Kœtchet).

(1) Le récit de ces fêtes a trouvé trois narrateurs contemporains et fidèles : le maire de Courtelary, M. D. L. Béguelin, major du département, fit une relation de la tournée de S. A. Frédéric de Wangen, en 96 pages et qui fut approuvée par les maires du pays d'Erguel, le 12 mai 1777.

M. D. Gagnebin, major à Bienné, fit aussi une relation de ce voyage, en 36 pages in 12, imprimée à Neuchâtel, 1776, et dédiée au prince Frédéric de Wangen ; enfin, M. Georges-Auguste Liomin, proposant à Pery, fit à son tour une brochure qui com-

ples, écrasait trop son successeur. Eloigné du faste de son prédécesseur, Joseph de Roggenbach était un prince débonnaire. Son physique indiquait à l'avance qu'il n'était pas fait pour la lutte. Son visage respirait une douce résignation qui témoignait qu'aux coups de la mauvaise fortune, il ne saurait opposer que la soumission du juste préparé à subir toutes les épreuves que lui ménagerait la Providence..

Joseph de Roggenbach naquit à Porrentruy, le 14 octobre 1726, d'une des plus nobles familles vassales de l'Evêché, qui avait déjà donné à l'Eglise de Bâle, un évêque de ce nom. Les bourgeois de Porrentruy se persuadèrent que ce nouveau prince ayant vécu au milieu d'eux, augmenterait leurs priviléges et travaillerait à faire disparaître les causes de mécontentement du peuple, par toute une série de réformes. Il était dans sa 56^{me} année quand il fut élu prince-évêque de Bâle. Tout d'abord il supprima un certain nombre d'emplois et réduisit les dépenses de la Cour pour alléger le trésor. C'était une grande réforme qui fut bien vue du peuple.

Chanoine du Haut-Chapitre de Bâle à Arlesheim, depuis 1741, il avait souvent témoigné d'un grand mécontentement sur l'exagération des prérogatives féodales de la chasse. Il s'était élevé avec force contre la trop grande multiplication du giber qui ravageait les terres des paysans.

Une fois prince il voulut remédier à cet état de choses, mais sa bonne volonté se heurta contre les remontrances violentes de son Chapitre cathédral. Les chanoines d'Arlesheim ne voulurent pas transiger sur un droit régalien et firent comprendre au prince qu'il n'avait reçu ces priviléges que pour les transmettre à ses successeurs. Jusqu'alors les droits de chasse étaient le privi-

prend outre le récit de ce voyage de S. A. la chronologie des évêques de Bâle, 50 pages in-12, imprimée à Neuchâtel en 1777.

lège de la noblesse. Certains grands chanoines étaient de grands chasseurs⁽¹⁾.

Le prince, quoique intimidé par les vifs reproches que lui faisait son chapitre, voulut connaître par lui-même si les dégâts causés par le gibier étaient bien aussi considérables qu'on le disait. Il annonça une battue générale dans la grande forêt du Fahy. Le grand veneur, baron de Ferrette, qui n'admettait pas de discussion sur les priviléges de la noblesse, prit ses précautions pour que le prince ne trouvât rien. Il avait fait rabattre tout le gibier sur la partie de la forêt que le prince ne devait pas visiter.

Dès ce moment Joseph de Roggenbach se persuada que les plaintes des paysans étaient exagérées. Il promulgua des ordonnances qui agravaient celles de ses prédécesseurs, mais le peuple murmura sourdement et fut dès lors plus accessible aux suggestions des mécontents. A la dernière assemblée des Etats en 1792, les cahiers de réclamations étaient remplis de lamentations sur l'obligation des corvées pour les chasses princières et les ravages causés par la trop grande multiplication de ce gibier maudit. Le prince n'étant encore que chanoine d'Arlesheim, avait exprimé un vif mécontentement quand, sous son prédécesseur, Frédéric de Wangen, sa ferme de la Bebrunn, près de Liesberg, avait été ravagée par les sangliers. Comme ses fermiers n'avaient pas osé tirer sur ces fauves, sa propriété fut complètement dévastée. On raconte que le chanoine Joseph

(1) Copin du Noirmont, dans le premier entretien de l'Ajoulot avec le Montagnard, trace des chanoines un portrait satirique dont nous extrayons le passage suivant : « La seule qualité que j'aurais pour être chanoine, est d'un peu connaître les chiens de chasse, et de savoir tirer un coup de fusil ; je connaîtrai encore assez bien les chevaux propres pour le carrosse, mais quand j'aurais toutes ces qualités, ces places ne sont que pour les nobles et les enfants de bonnes maisons qui ont des estomacs pleins de gibier de vénérie ».

de Roggenbach avait sommé le prince Frédéric de Wangen de mieux sauvegarder à l'avenir ses propriétés contre l'invasion des bêtes sauvages et qu'il l'avait même menacé de dénoncer à l'empereur à Vienne ces abus intolérables.

Comme les plaintes sur les dégâts causés par le gibier arrivaient au prince de toutes parts, il ordonna la destruction de ces bêtes, des sangliers et des cerfs surtout. Le Haut-Chapitre poussa de hauts cris et lui députa deux de ses membres pour lui demander de faire cesser ce carnage qui portait de si rudes coups aux prérogatives de la couronne et des droits du Haut-Chapitre.

Les révolutionnaires eurent beau jeu quand le temps arriva pour le peuple de s'affranchir de ce tribut odieux que le gros gibier prélevait sur le travail et la nourriture du pauvre monde. Le prince néanmoins ordonna que chaque année on abattît le gibier nuisible. Mais les officiers de chasse finirent par persuader au prince que les mesures qu'il venait de prendre amèneraient la destruction complète du gibier et qu'il ne fallait pas prendre trop ardemment les doléances des paysans jaloux des droits du prince et du Chapitre.

Les réclamations du peuple étaient pourtant bien fondées. On n'a qu'à lire „le rapport fait à la commune de Porrentruy par son comité“ du 30 juillet 1790. Il mentionne, entre autres, que dans la seule seigneurie d'Äjoie, les chasseurs du prince avaient abattu plus de cent pièces de gros gibier. „Les paysans étaient obligés de garder leurs champs toutes les nuits, lorsque les blés commençaient à monter, ils faisaient de grands feux et du bruit, malgré toutes ces précautions les sangliers et les cerfs faisaient des ravages aussi désastreux qu'une grêle pour les champs un peu à la portée des forêts“. C'est ainsi que s'exprime le bourgeois Verdat de Delémont, auteur de mémoires sur la révolution⁽¹⁾. Si cepen-

(1) Nous les avons naguère publiées dans le *Pays*.

dant les pauvres paysans avaient eu la témérité de tirer sur ces bêtes malfaisantes, ils étaient punis de 50 livres de Bâle d'amende, indépendamment des frais et de la perte de leurs armes.

Le chroniqueur Verdat rapporte encore : „Des terrains entiers restèrent sans culture à cause des sangliers et des cerfs, qui les auraient ravagés, si l'on se fût avisé de les ensemencer. Dans la forêt des Echaimées et dans celle de Roggenbach, près de Delémont, on rencontrait des douzaines de sangliers, des troupes de chevreuils et de lièvres, en grand nombre, à plus forte raison dans les grandes forêts du Vorbourg et des Côtes. La combe du Vorbourg était la pépinière du sanglier, la montagne de la Chaive, celle du chevreuil. Le forestier de Delémont disait que les années précédentes il y avait dans la Chaive et à la côte d'Abépierre plus de trois cents chevreuils. Les prés, un peu éloignés de la ville, aux Echaimées, aux prés Grebit et champs Badat, étaient continuellement ravagés par les sangliers ; tous les jours les bourgeois allaient boucher et aplanir les creux ; l'hiver il fallait entourer de paille ou d'autre chose semblable les jeunes arbres pour les préserver de la dent des lièvres⁽¹⁾.

Si nous insistons tant sur ces réclamations continues des sujets de l'Evêché contre les abus de la chasse, c'est que ces réclamations ont fourni aux adversaires de l'ancien régime une base solide et populaire favorable aux mécontents.

Ces plaintes arrivaient malheureusement au moment où la France était en ébullition et on en profitait habilement pour réveiller le souvenir de la rébellion de Péquignat en 1740.

Il eut été facile à la Cour princière de donner satisfaction au peuple, mais loin de là, elle s'entêta dans ses préjugés féodaux. On répondait au paysan, qui récla-

(1) Mémoires de Verdat.

mait l'abattage du gibier, qu'il se mêlait de choses qui ne le regardaient pas. Du reste, disait-on aux réclamants, le prince n'en était pas réduit à faire protéger les récoltes du paysan pour augmenter la dîme de quelques gerbes de plus ! Les nobles faisaient entendre au prince qu'il était dangereux de permettre aux paysans d'user d'armes à feu pour se protéger contre le gibier, c'était favoriser la paresse, le vagabondage et éloigner le paysan de son travail ordinaire.

On conçoit qu'avec un pareil système le gibier s'était multiplié extraordinairement et que les malheureux paysans en étaient réduits à parcourir en troupe les fénages, pendant la nuit, au temps des récoltes et d'en éloigner le gibier au son du tambour, des crêcelles et autres instruments.

Pendant les troubles de 1730 à 1740, l'empereur d'Allemagne avait rendu le prince-évêque de Bâle attentif à ne pas laisser le gros gibier se trop multiplier. Cette prescription fut observée pendant quelque temps, puis le prince Joseph-Guillaume de Rink, prince aux nobles qualités, mais passionné pour la chasse, mit un zèle extraordinaire à constituer toute une organisation pour conserver le privilège de la vénérerie. On commença par désarmer le pays, pour prévenir, disait-on, une nouvelle révolte. Toutes les armes à feu furent envoyées au château de Porrentruy et y demeurèrent. Il fut ensuite défendu, sous les peines les plus rigoureuses, de porter des armes à feu dans les forêts.

On institua ensuite une administration forestière de toutes pièces. Elle comprenait un corps de gardes-chasse qui avait un gain considérable en grain, en vin, en argent, avec la part des amendes. Le traitement de ces fonctionnaires était bien supérieur à celui des curés de campagne (1). Aussi les chasses du prince de Porrentruy étaient-elles renommées. Les princes et les seigneurs du

(1) Voir les mémoires du curé Kœtchet.

voisinage y étaient invités. On a conservé, dans le pays, le souvenir des chasses de la princesse Clémentine de Saxe, tante de Louis XVI et abbesse du célèbre Chapitre des dames nobles de Remiremont. Cette princesse venait chaque année, en automne, en visite à la cour de Porrentruy, sous le règne du prince Frédéric de Wangen. Afin de la mieux recevoir le prince fit construire, pour la loger, le pavillon du château qui porte aujourd'hui le nom de bâtiment de la princesse Christine.

Chaque année, pendant l'automne, la Cour était en fête pour traiter la princesse de Saxe. Le maître de chapelle Kuhn, nous en fait le récit en ces termes⁽¹⁾ : „La musique, les spectacles et surtout la chasse furent les amusements principaux de cette princesse pendant son séjour à Porrentruy en septembre 1777. Cette dame que l'embonpoint excessif empêchait de faire deux pas sans l'aide de deux femmes de chambre, tuait plus de gibier dans un jour qu'on ne pouvait en consommer en huit jours. Placée dans un cabriolet au plus épais de la forêt, entourée de ses chasseurs, elle attendait tranquillement le gibier que cent paysans mis en réquisition à cet effet avaient traqué jusqu'à portée de ses fusils. Le prince ne regrettait ni frais ni peines. On a remarqué que la dépense qu'on avait faite pendant les quinze jours qu'elle a séjourné à Porrentruy était montée aussi haut que celle de toute la Cour pendant une année.“

Ce trait, dont le souvenir se perpétue à Porrentruy, peint bien cette époque frivole. Combien il eut été plus convenable de voir cette princesse au milieu de son Chapitre de Remiremont, vaquant aux soins de cette illustre maison, que de se trouver au milieu d'une forêt, abattant force gibier !

Nous voyons également quelques chanoines du Haut-Chapitre de Bâle quitter leurs stalles pour se livrer au

(1) Elle était la sœur de la Dauphine de France, mère de Louis XVI.

plaisir de la chasse réservé à la noblesse. Encore quelques années et la révolution devait surprendre au milieu de leurs plaisirs et de leurs habitudes d'une vie mondaine, tous ces dignitaires trop oublieux de leurs devoirs. La révolution, comme une verge vengeresse, allait bientôt rappeler aux grands de la terre, comme aux princes, que s'ils avaient la puissance suprême, ce n'était pas pour se livrer plus facilement aux plaisirs et aux distractions de ce monde, sans souci pour les intérêts des peuples que Dieu leur avait confiés.

La révolution arrivait donc à son heure, comme un instrument de la colère divine et qui devait transformer la vieille société avec ses abus invétérés et ses mœurs légères. Mais nous devons avouer, de même que l'or est purifié par le feu qui le dégage de l'alliage, ainsi la foi des peuples de l'Evêché brilla de tout son éclat sous le feu de la persécution de 1793 à 1800.

IV

La principauté ecclésiastique de Bâle était élective, comme toutes celles de l'empire germanique, à qui elle se rattachait pour la majeure partie de ses Etats⁽¹⁾. Les grands chanoines de Bâle établis à Arlesheim depuis plus d'un siècle, nommaient librement le prince-évêque, en présence d'un délégué de l'empereur. A la Réforme, les chanoines quittèrent Bâle, quoiqu'ils n'y fussent pas obligés, et se retirèrent à Fribourg en Brisgau, jusqu'à la prise de cette ville par les troupes de Louis XIV, en 1677. L'éloignement du Haut-Chapitre, en dehors des limites du diocèse, n'était pas sans de grands inconvénients. Il vint se fixer à Arlesheim, à deux lieues de Bâle, dans une situation magnifique. Il y fit construire une nouvelle cathédrale de Bâle et des maisons pour la

(1) On sait que l'Erguel, Bienne, Neuveville, Diesse et Orvin ne relevaient que du prince-évêque et n'avaient aucune attaché avec l'empire.

résidence des chanoines. Tous les Etats de l'Evêché étaient à supporter les frais de ces importantes constructions. Arlesheim devint donc, jusqu'en 1793, la capitale ecclésiastique de l'Evêché. Le Grand-Chapitre participait en quelque sorte à la souveraineté du pays. Le prince-évêque devait le consulter dans toutes les questions importantes.

Jusqu'à la Réforme, le Haut-Chapitre se composait de vingt-quatre chanoines et d'un grand nombre de chapeaux. Depuis lors, les chanoines ne furent plus qu'au nombre de dix-huit, tous d'extraction noble, sauf quatre stalles réservées aux roturiers. Ces derniers pouvaient occuper toutes les dignités du Chapitre, sauf celle de grand prévôt, réservée uniquement à la noblesse de l'Evêché. Pour entrer dans ce Chapitre, il fallait être noble allemand, Suisse ou Alsacien et faire preuve de seize quartiers de noblesse dans les deux lignes. C'était parmi les chanoines nobles qu'était choisi le prince-évêque. Les quatre roturiers qui pouvaient entrer dans ce Corps devaient se justifier du titre de docteur en théologie et en droit canon. Les chanoines nobles n'étaient pas tenus de faire preuve d'un diplôme de docteur, mais il est à remarquer qu'ils tenaient à honneur de posséder les grades universitaires.

C'était l'empereur qui nommait au premier canonicat vacant après son avènement. Le pape nommait aux canonicats dans les mois impairs. Le Chapitre pourvoyait aux autres vacances arrivées dans les mois pairs.

Nous avons dit que le prince-évêque était toujours choisi parmi les chanoines d'extraction noble, nous n'avons qu'un seul exemple de l'élévation d'un roturier au siège épiscopal de Bâle, dès les temps anciens à la Révolution française. C'est Henri d'Isny, moine franciscain élu en 1285. Il s'appelait Henri Gurtelknopf et comme il était natif de la ville d'Isny, il prit ce nom.

Au moyen-âge l'empereur, comme les autres souverains, s'était arrogé le droit de nomination aux Evêchés

et aux Abbayes. De là naquit la grande lutte entre l'Eglise et l'Empire. A cette époque les monarques disposaient des dignités ecclésiastiques, et des bénéfices comme des autre emplois. De là d'épouvantables abus et la corruption qui envahit bientôt le corps ecclésiastique.

On voyait des enfants posséder des titres, des dignités civiles et ecclésiastiques⁽¹⁾. Des familles nobles assuraient à leurs enfants des canonicats au Chapitre cathédral d'Arlesheim, dès l'âge le plus tendre⁽²⁾. La vocation ecclésiastique n'était que l'accessoire, l'intérêt des familles, les usages, la politique l'emportaient sur le reste. On en était même venu que le chanoine entrat au Chapitre sans avoir reçu l'ordination sacerdotale. Ce fut le cas pour le prince Joseph de Roggenbach, élu le 25 novembre 1782. Il ne reçut les ordres sacrés, qu'après son élévation et ne fut sacré évêque que près d'un an plus tard, le 28 octobre 1783, dans l'église des Jésuites à Porrentruy.

Les grands chanoines étaient tenus d'assister au chœur, à Arlesheim neuf mois par année. Ce Chapitre possérait de grands biens et des revenus consistant principalement en dîmes en Alsace et dans le Margraviat de Bade. Il avait la collature de plusieurs paroisses, comme *Courrendlin, Hattsatt, Vögtlingshoffen, Ballersdorff, Bernviller, Carspach, Spechbach-le-Bas, Heggenheim, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Ligsdorff, Alschwiller, Arlesheim, Haggenthal-le-Bas, Hobel, Laufon, Niedermuespach, Augst, Zeiningen*.

Les places de grands chanoines étaient très recherchées par la noblesse de l'Evêché, de la Suisse et d'Allemagne.

(1) Dans l'Evêché on vit un jeune baron de Gléresse, âgé de dix ans, posséder la compagnie que le prince-évêque avait capitulé au régiment suisse au service de France.

(2) Toutefois le candidat n'entrait en possession de ses revenus qu'à l'âge de 24 ans.

L'Evêché de Bâle, pour sa plus grande partie, relevait de l'Empire germanique, comme nous l'avons dit. Il faisait partie du cercle du Haut-Rhin, qui avait pour chef l'archevêque-électeur de Mayence, grand chancelier de l'Empire.

La Principauté devait à l'Empire pour son contingent, 15 fantassins et 2 cavaliers ou 84 florins par mois romains, au choix du souverain⁽¹⁾. L'Evêché pendant les grandes guerres de l'Empire, au XVII^e siècle dut payer d'un seul coup 25,000 florins, somme énorme pour l'époque. C'est aussi à la suite des guerres de Trente ans que les abus s'introduisirent dans le pays. Tout avait été désorganisé pendant l'occupation suédoise, française et impériale. Quand le prince-évêque Jean Conrad de Reinach voulut réorganiser sa Principauté et réprimer cette quantité d'abus auxquels les paysans s'étaient volontier accoutumés et qu'il promulguà à ce sujet sa fameuse ordonnance de 1726, le pays, surtout en Ajoie, se souleva à l'instigation de Pierre Péquignat de Courgenay et de ses partisans. Cette opposition aux réformes du prince dura dix ans, comme on le sait et la révolte ne fut étouffée que par les bataillons français et l'exécution des commis du peuple.

V.

Les grandes institutions religieuses, qui florissaient dans l'Evêché de Bâle, avaient su se maintenir dans une honorable indépendance qui sauvait leur dignité et la fidélité à la règle.

Au premier rang, se distinguait surtout la célèbre abbaye souveraine de Bellelay, de l'Ordre de Prémontré de St-Norbert et dont les beaux bâtiments, encore debout, attestent la splendeur et l'importance de ce monastère. Ce couvent, très riche, avait dans sa juridiction les villages de Lajoux, des Genevez et Fornet-Dessus et

(1) D'après la convention de 1521.

une quantité de fermes qui, avec le monastère, formaient la courtine de Bellelay. Cette abbaye était combourgeoise de Soleure et de Bienne et jouissait de l'exemption malgré les prétentions des évêques de Bâle, qui s'appréciaient volontiers le droit de visite.

La règle y était scrupuleusement observée. Les moines s'y distinguaient par leur vie édifiante et surtout par leur science. Ils créèrent ce pensionnat si célèbre où l'élite de la jeunesse de l'Evêché, aussi bien que de l'Allemagne, de la France, de la Bourgogne et de l'Alsace trouvaient des maîtres savants, instruits et une éducation très supérieure. L'abbaye de Bellelay était le joyau et l'orgueil de l'Evêché.

Dans l'enclos du monastère se trouvait un orphelinat pour les pauvres enfants de la contrée. Il n'y a donc rien d'étonnant s'il est resté des souvenirs glorieux dans la mémoire du peuple tant catholique que protestant de l'Evêché; souvenirs qui se perpétuent encore de nos jours après plus d'un siècle depuis la destruction de cette abbaye si chère, à la fin de 1797.

L'abbé de Bellelay était président né de l'assemblée des Etats de l'Evêché, parce qu'il était le plus élevé en dignité. Le Concile de Constance lui avait accordé la crosse et la mitre avec l'usage des pontificaux.

Au début de la Révolution, Ambroise Monnin de Basscourt, 42^e abbé de cet illustre monastère, devait assister tristement à la destruction de sa maison par les hordes françaises, commandées par le général Gouvion Saint-Cyr.

Le monastère souverain de Lucelle, fondé par Saint Bernard, qui y fit trois apparitions, n'appartenait pas au domaine temporel des princes-évêques, depuis le traité de 1754 qui l'avait définitivement adjugé à la province d'Alsace. Cependant comme il possédait des territoires sur la rive droite de la Lucelle et la seigneurie de Lœwenbourg il avait droit d'assister aux Etats, en raison seulement des terres qu'il possédait sur le territoire de

l'Evêché. Il s'en abstérait pour ne pas avoir à contribuer aux frais. En 1778, le prince-évêque de Bâle força l'abbé-seigneur de Lucelle à signer un traité qui amoindrit passablement la juridiction de Lucelle sur ses possessions situées dans l'Evêché. L'Evêque y acquit l'exercice des droits de supériorité territoriale, souveraineté et régaliens selon ses investitures de l'Empire ; l'abbé, le prieur et le couvent de Lucelle, seigneurs de ces territoires, y conservèrent la juridiction haute, moyenne et basse, comme mouvance de l'Eglise de Bâle et qui ne purent être exercées qu'à certaines conditions fixées dans le traité.

Le monastère, aujourd'hui détruit en grande partie, était situé sur les terres de l'Evêché et sur celle de la France⁽¹⁾. Cette situation fut cause que Lucelle fut envahi et détruit bien avant les autres institutions de l'Evêché, en 1790. L'abbaye de Lucelle était un monastère de Bernardins Cisterciens. Les religieux portaient l'habit blanc et un scapulaire noir. Aux temps les plus florissants l'abbaye comptait plus de 500 religieux qui y avaient la *Laus perennis*. Au siècle dernier ils n'étaient plus que 40 ayant à leur tête un abbé crossé et mitré. Pour que le monastère ne tombât pas en commande, il versa au fisc royal, une somme de six mille livres, afin d'avoir le droit de nommer son abbé. On le voit l'Etat s'était déjà immiscé dans l'administration et la réorganisation intérieure de l'abbaye. On comprend qu'il devait en résulter du relâchement et de l'indiscipline. Aussi, en 1790, quelques religieux scandalisèrent les fidèles en prêtant le serment constitutionnel. Le couvent était dirigé par l'abbé Grégoire Girardin quand l'Assemblée nationale supprima les Ordres religieux, par le décret du 15 février 1790. A cette nouvelle l'abbé fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il eut pour successeur son coadjuteur, le père Benoit Noblat de Courtavon, 44^e et dernier abbé de Lucelle. Trois mois après Lucelle n'existe plus. La chute

(1) La limite des deux Etats se trouvait dans la cuisine.

de ce monastère, vieux de sept siècles, produisit une immense et douloureuse sensation dans tout l'Evêché de Bâle. Lucelle comme Bellelay était le refuge et la ressource de tous les pauvres des contrées environnantes.

A côté de ces deux grandes abbayes, l'Evêché renfermait encore, outre le Chapitre d'Arlesheim, trois autres Chapitres ou églises collégiales, bien rentés : celui de Moutier-Grandval, composé de 12 chanoines et de 5 chapelains, qui résidait à Delémont depuis la Réforme, celui de Saint-Ursanne, composé de 7 chanoines et de quelques chapelains, et celui de Saint Michel à Porrentruy⁽¹⁾.

Les canonicats de Delémont et de St-Ursanne étaient généralement réservés à la noblesse.

Le Chapitre de Moutier-Grandval était combourgeois de Soleure depuis la Réforme ; il possédait la plus grande partie des revenus dans la Prévôté et y levait la dîme. Les bâtiments actuels de la préfecture de Moutier lui appartenaient⁽²⁾. Le Chapitre de St-Ursanne possédait de grands biens en Ajoie et en Alsace. A Istein, de l'autre côté du Rhin, existait une prévôté bien rentée et dont le titulaire avait voix à l'assemblée des Etats. Il se faisait, le plus souvent, représenter aux Etats, par le curé-recteur du Rectorat de Delémont.

Un autre corps ecclésiastique était établi à Delémont. C'était le Rectorat composé du curé-recteur de cette ville et de 8 chapelains, réduits plus tard à 4. Ce corps, indépendant du Chapitre de Moutier, était bien renté et avait le chœur et différentes fonctions des vrais Chapitres.

Les Capucins avaient deux couvents, l'un à Delémont fondé en 1628 et l'autre à Porrentruy, créé en 1646. Ils

(1) Ce Chapitre ou confrérie de Saint Michel fut fondé en 1377, par 13 prêtres.

(2) C'était le château prévotal, bâti en 1590. C'est dans ce château que se réfugièrent les chanoines pendant la guerre de Trente Ans et en 1793.

faisaient partie de la province suisse de l'Ordre séraphique. Ces humbles religieux, très aimés du clergé séculier et du peuple, jouissaient, comme de nos jours, d'une popularité immense. Les grands, les magistrats des villes et même les populations protestantes les vénéraient et les accueillaient avec la plus touchante charité. On avait voulu créer un couvent du même Ordre au Noirmont. Tout le peuple des Franches-Montagnes le désirait, on avait donné une maison, assuré des moyens d'existence, mais le prince-évêque, jaloux peut-être de la popularité de ces bons religieux, refusa constamment de donner son consentement pour l'érection de cette nouvelle maison.

Les Jésuites, qui enseignaient dans leur collège de Porrentruy, ne s'étaient pas dispersés à leur suppression en 1772. Ils avaient pris simplement le costume ecclésiastique ordinaire et leur collège prospéra toujours. A la Révolution il renfermait plus de 500 élèves.

Les Ordres de femmes étaient moins nombreux que ceux des hommes. C'étaient d'abord les Sœurs hospitalières de Ste-Marthe établies à Porrentruy pour la déservance de l'hôpital, puis les Ursulines de Porrentruy et de Delémont et les Annónciades de Porrentruy.

Les Ursulines étaient chargées de la tenue des écoles des filles et leur couvent de Porrentruy était de beaucoup plus riche et plus nombreux que celui de Delémont. Il comptait, dans les dernières années, jamais moins de quarante religieuses⁽¹⁾. Il existe encore de nos jours.

Celui de Delémont n'avait que 15 à 18 sœurs, selon les conventions avec la ville. Le prince de Roggenbach avait annexé à leur couvent un orphelinat de jeunes filles que ces sœurs dirigeaient, tout en tenant la classe. Aujourd'hui ce couvent est converti en hôpital de district.

(1) Manuscrit de l'abbé Kœtchet, sur la Révolution dans notre pays.

Le monastère de l'Annonciade Céleste à Porrentruy, dont les bâtiments viennent d'être démolis, était pour la ville le souvenir perpétuel de la protection de la Sainte-Vierge pendant la guerre de Trente Ans⁽¹⁾. Ce monastère, si chère à la population, fut fondé en 1647 et comptait vingt à vingt-cinq religieuses, vivant de la vie contemplative, dans le renoncement et une édifiante pauvreté. La règle de l'Ordre était sévère, austère et exigeait une rigoureuse clôture, aussi les mères Annonciades ont-elles laissé dans cette ville la bonne odeur de vertus héroïques⁽²⁾. La Révolution de 1793 les chassa de leur couvent. Elles se réfugièrent à Altishoffen, canton de Lucerne, dans la famille Pfiffer, où elles trouvèrent un généreux accueil. Obligées de se retirer quatre ans après devant l'invasion française, elles tentèrent inutilement de se reconstituer à Eiken, près Seckingen. Leur dernière prieure fut mère Marie-Séraphine Daucourt, de Porrentruy, 21^e prieure qui mourut dans ce village d'Argovie, où les religieuses de Seckingen avaient des droits seigneuriaux. Ce pays appartenait alors à l'Autriche, jusqu'en 1805. L'Autriche céda ce petit territoire à la France qui le réunit au nouveau canton d'Argovie, c'est ce qu'on appelle le Frickthal.

Tous ces monastères se recrutaient dans le pays. L'excellente bourgeoisie de Porrentruy, si pieuse, si simple, fournissait le plus fort contingent de religieuses. La noblesse et les campagnes faisaient le reste. Avec les mœurs simples et austères de cette époque, les vocations étaient solides, éprouvées et on ne trouvait pas dans nos monastères du Jura ces vocations, presque des séquestra-

(1) La statue de la Vierge, sauvée en 1793, repose aujourd'hui sur l'autel principal de la chapelle de St-Michel, dans l'église paroissiale de Porrentruy.

(2) Voir X. Kohler. Les Annonciades de Porrentruy, M^{gr} Vautrey, notices sur les villes et villages du Jura, art. Porrentruy. Mémoires du curé Kœtchet.

tions forcées, qui étaient des sujets de scandales dans d'autres pays. Les familles bourgeoises tenaient en honneur d'avoir une de leurs filles au monastère. Aussi à la Révolution qui ouvrit les portes des couvents, on ne vit que de très rares défections. La très grande majorité continua à se tenir loin du monde, pratiquant en secret dans les maisons particulières les saintes règles de leurs Ordres. La suppression de ces couvents causa une immense douleur dans le cœur du peuple qui les aimait, les vénérait par dessus tout. Aussi lit-on avec satisfaction ce que le trop fameux abbé Lemanri, un des premiers fauteurs de la révolution, a dit dans son mémoire sur les réformes proposées au prince.

„On sait que les couvents servent même à la décharge „des familles“. Bien loin donc d'attaquer ou de critiquer simplement l'institution, le rapport voudrait la perfectionner et l'étendre. „Nos ancêtres; ajoute le rapporteur du „comité, ont donné des biens en suffisance pour l'entre- „tien des religieuses de cette ville; au moins les croit-on „suffisamment rentées pour pouvoir se passer de dots, „proscrites par les bonnes règles de l'Eglise, dès qu'elles „ne sont pas nécessaires“.

Le clergé sorti des rangs du peuple et formé dans le collège des jésuites de Porrentruy et au grand Séminaire de cette ville, était en général exemplaire et d'une conduite irréprochable qui lui avait acquis le respect des populations⁽¹⁾.

Le peuple aimait ses prêtres et ses religieux qu'il respectait parce qu'ils étaient tout à leurs devoirs. Aussi vit-on le peuple lui demeurer fidèlement attaché, pen-

(1) Pendant les troubles de 1730 à 1740, plusieurs curés et chanoines avaient ostensiblement pris parti pour le peuple, dans les revendications qui paraissaient justes. Ils furent punis par différentes peines, les curés de Buix et de Courgenay furent condamnés par la cour archiépiscopale de Besançon à la perte de leur bénéfice. L'abbé de Bellelay même condamné aux arrêts sa vie durant et privé de son droit de présider l'assemblée des Etats.

dant la Terreur et compatir à toutes ses souffrances et cela dans toute l'étendue de l'Evêché, dans les villes comme dans les campagnes. Le régime constitutionnel de France ne put jamais prendre pied dans aucune paroisse (¹).

Le peuple entretenait ses prêtres là où les fondations étaient insuffisantes. Ces fondations constituaient ce qu'on appelait „les dots curiales“ et existaient dans la partie réformée comme dans les pays catholiques. Ces revenus constituaient un traitement modeste, mais suffisant et qui variait dans chaque paroisse.

Dans un Etat gouverné par un prince ecclésiastique, il est peut-être superflu de faire ressortir la grande influence de la religion sur la vie publique et sur la vie privée des habitants de l'Evêché. Toutes les classes de la population se réunissaient dans le sentiment que la pratique de la religion est le fondement le plus solide des mœurs et la base même de l'existence de l'Etat. Toutes les institutions de cette époque sont imprégnées de cette conviction que la religion catholique n'est pas seulement propre à assurer le bonheur et l'avancement moral des individus, mais qu'elle est la pierre angulaire sur laquelle repose l'ordre social. L'incrédulité du siècle n'avait pas encore pénétré dans les populations de la Principauté. Le peuple n'avait sous les yeux ni le spectacle d'une noblesse corrompue, gaspillant dans le libertinage élégant les épargnes des ancêtres, ni celui, plus pénible peut-être, de grands seigneurs ecclésiastiques plus empressés de jouir de grosses prébendes dans une oisiveté scandaleuse, ou dans les habitudes d'une dissipation mondaine, et l'entourage compromettant des coryphées du scepticisme à la mode.

(¹) Le même attachement envers leurs curés se retrouva pendant la tourmente de 1874 et les années suivantes. Aucune défection ne fut signalée dans le clergé jurassien à cette triste époque.

La noblesse du pays, qui jouissait d'une considération générale, due non seulement à ses titres, mais plus encore en se distinguant par l'aménité de ses formes que par une dignité d'attitude toute naturelle, tant elle était générale. Nos princes n'eussent pas souffert certains écarts que la noblesse de cour affichait ailleurs avec un cynisme révoltant. On serait étonné aujourd'hui des habitudes simples et du train relativement modeste des grandes familles de la noblesse épiscopale. Elles occupaient sans doute de grandes charges, souvent plus honorifiques que lucratives, mais elles vivaient du produit de leurs terres. Les rejetons des familles chapitales trouvaient à se placer dans les Chapitres ou dans les commanderies de l'Ordre teutonique ou de l'Ordre de Malte. Après la création du régiment du Prince au service de France, la noblesse fournit nombre d'officiers à ce corps. Ajoutons que nos princes, en récompense de services éminents, firent élire au rang de la noblesse, certains de leurs officiers, comme les Rosé et les Billieux. L'empereur, de son propre mouvement, éleva quelquefois des familles bourgeois au rang des nobles, comme les Wicka de Delémont, mais ceux-ci n'étaient pas toujours vus d'un bon œil par le prince, comme on le constate dans le procès des troubles de 1730. Le prince refusa aux Wicka la qualité de comtes⁽¹⁾.

La bourgeoisie rivalisait de fidélité avec la noblesse. C'est dans ses rangs que le prince prenait la plupart de ses officiers, notamment le conseil aulique, les lieutenants des baillis. Les différences de castes, si tranchées en France et en Allemagne, n'avaient pas chez nous ce caractère d'âpreté et d'insolence qui laissait de si amers et de si implacables ressentiments dans le cœur des bour-

(1) L'abbaye de Lucelle était aussi en droit d'accorder des titres nobiliaires, mais elle usa rarement de ce privilège qui lui venait des anciens comtes de Ferrette et que ratifièrent les empereurs germaniques.

geois. On sait combien les mépris de la noblesse de cour, à l'encontre des roturiers, contribuèrent à l'explosion révolutionnaire de France.

Dans une société comme celle des villes de l'Evêché, avec un clergé exemplaire et instruit, admis et recherché dans les familles dont il était le conseiller et l'ami, dans la bourgeoisie comme dans la noblesse, on sent qu'il devait se faire entre les classes un rapprochement latent, propre à amortir les inégalités sociales.

Ce rapprochement se faisait déjà sentir sous les auspices de la religion, dans la grande Congrégation des 400, en l'honneur de l'Annonciation de la Sainte Vierge, pour le soulagement des âmes du Purgatoire. Le prince figure en tête du catalogue des associés. Nous y trouvons avec la noblesse de cour et d'épée, les officiers civils et militaires, et les fonctionnaires du prince, la plupart des curés. Joseph-Antoine Rengguer de la Lime, conseiller aulique, le chef du mouvement révolutionnaire dans l'Evêché, figure encore dans le catalogue de 1791-1792, comme son père avait figuré dans les contrôles, 40 ans auparavant.

La bourgeoisie de Delémont avait fondé une Congrégation analogue, sous le nom de *Pacte des hommes*, en 1681, spécialement destinée aux bourgeois. Son origine est due à la pensée salutaire de la mort. Saisis du souvenir de ce terrible passage, plusieurs paroissiens de Delémont firent entre eux un pacte dans le dessein de s'y préparer pendant la vie par une conduite vraiment chrétienne et par une édification mutuelle, et de se soulager après la mort par des prières et surtout par la messe. En 1683, ils rédigèrent d'un commun accord des statuts qui furent approuvés par le prince-évêque Joseph Rinck de Baldenstein et par le pape Clément XI (27 avril 1702). Le nombre des pactistes fut limité à 100, puis à 150. Cette grande confrérie existe encore à Delémont, où elle est en grand honneur.

La bourgeoisie de Porrentruy voulut aussi avoir son

pacte, en 1732 „La Confédération du Pacte ou Congrégation de Messieurs les Bourgeois de Porrentruy“, érigée en cette année, comptait 130 associés. Ce Pacte n'existe plus.

Nous laissons de côté les autres confréries particulières d'une action moins sensible sur la vie publique.

L'existence de ces grandes associations devait nécessairement exercer une profonde influence sur la population; elle est un témoignage de la vivacité de la foi de nos pères. C'est qu'alors, personne n'aurait eu la pensée de se poser en adversaire des préceptes du Christianisme. Les plus frondeurs parmi les bourgeois, ceux qui s'exprimaient avec le plus d'amertume et de véhémence contre les abus de la chasse ou l'absolutisme du gouvernement du prince, ceux même qui s'associèrent aux ménées de Rengguer se prétendaient bons catholiques. Quand, dans l'automne de 1792, la déchéance du Prince fut prononcée par le général Biron, nous voyons les bourgeois de Porrentruy, qui envoyèrent des députés aux assemblées de la Rauracie, stipuler en premier lieu la liberté du culte public et de la pratique de la religion catholique romaine. Rengguer, aussi bien que le Magistrat de Porrentruy, s'attachait à calmer les appréhensions de la bourgeoisie à ce sujet. Même en mai 1793, après l'annexion de la république rauracienne à la France, nous voyons encore les révolutionnaires déclarés, s'efforcer d'obtenir de l'administration française, la rédaction d'une formule de serment acceptable par les prêtres catholiques, afin d'empêcher leur départ pour l'exil, et dès lors la cessation du culte. Ce que nous voyons dans les villes, nous pouvons le constater au même degré dans les campagnes. Le peuple était sincèrement croyant et solidement attaché à la religion et à son clergé. Pierre Péquignat, le chef de la sédition de 1740, était loin d'être un impie ou un incrédule. Quand il fut arrêté au Fuet, il donna à une servante de l'auberge de Bellelay, 20 sols pour faire dire une messe à Notre Dame des Ermites.

Le diocèse de Bâle, qu'il ne faut pas confondre avec l'Evêché de Bâle, comprenait, outre la Principauté de Porrentruy, une partie des cantons d'Argovie et de Soleure, la Haute Alsace jusqu'à Ribauvillé. L'Alsace bâloise comprenait, en 1789, 244 paroisses, réparties en huit décanats.

Jusqu'au traité d'échange, conclu entre le prince-évêque Frédéric de Wangen et la France, le 17 novembre 1779, l'Ajoie, sauf les paroisses de Charmoilles et de Miécourt, appartenait au diocèse de Besançon. Il s'en suivait que le prince-évêque de Bâle n'était que prince temporel dans sa résidence de Porrentruy, sans aucune juridiction spirituelle. Par ce traité, vingt paroisses furent réunies au diocèse de Bâle contre vingt-neuf cédées à l'archevêché de Besançon et détachées du territoire de Belfort.

Le négociateur de cet important traité a été le coadjuteur du prince-évêque de Bâle, l'Evêque de Lydda, Gobel, dont le nom appartient tristement à l'histoire de la Révolution française. Le moment est donc venu de parler de ce fameux agitateur.

IV

Jean-Baptiste-Joseph Gobel, naquit le 1^{er} septembre 1724 et était fils d'un boulanger de Thann, en Alsace. Il fit ses études littéraires à Porrentruy, puis fut admis au collège germanique à Rome où il obtint le grade de docteur en théologie. Pendant son séjour à Rome il dévoila ses sentiments intimes qui le portaient à l'intrigue. C'est ainsi qu'il sut, dans cette ville, obtenir un canonicat dans le Chapitre de Moutier à Delémont où il ne fit guère que passer. Il intrigua si bien qu'il fut nommé à un canonicat de la cathédrale d'Arlesheim où il se fit remarquer par ses aptitudes administratives, qui lui valurent le titre et les fonctions d'official de l'évêque de Bâle.

A la mort du prince Joseph-Guillaume de Rinck, l'élection de son successeur fut longue et difficile. Deux compétiteurs se disputaient le siège de Bâle avec des chances à peu près égales. Ils représentaient des influences étrangères, la France et l'Allemagne. Le chanoine de Wangen de Géroldseck, d'une vieille famille de la Basse-Alsace, était frère d'un général français qui venait de se signaler dans la guerre de sept ans. Ce chanoine naturellement représentait l'influence française.

Cette influence s'était accrue, à la cour de Porrentruy, depuis que les troupes de Louis XV avaient étouffé la révolte des paysans, en 1740 et aussi par suite de la capitulation militaire, le régiment d'Eptingen au service de la France.

Le concurrent du chanoine de Wangen était le chanoine J. de Roggenbach, d'une famille noble d'Allemagne. Son élection eût rendu à l'Allemagne son ancienne prépondérance.

La lutte fut acharnée. Déjà quatorze scrutins avaient partagé les voix en parties égales. Enfin, pour en finir, ils convinrent de nommer le vieux chanoine Simon Niccolat de Montjoie, alors âgé de 72 ans, croyant qu'il ne vivrait pas longtemps. Il trompa leur attente, car son règne de 13 ans fut l'un des plus glorieux de l'Evêché. La ville de Porrentruy lui doit la construction de ses plus beaux édifices. Toutefois il n'avait accepté le trône de l'Evêché qu'à la condition d'avoir Gobel pour suffragant. Gobel fut donc sacré évêque *in partibus infidelium*, le 22 janvier 1777, à Bellelay, par Mgr Joseph de Montenach, évêque de Lausanne, assisté des abbés de Lucelle, Grégoire Girardin et de Mariastein, Jérôme Brunner⁽¹⁾.

Comme Gobel avait des qualités administratives remarquables, il se rendit bien vite indispensable, surtout

(1) Gobel était alors official pour la partie française du diocèse.

avec un évêque âgé. Gobel avait une belle prestance, il était aimable, beau parleur, aimait le luxe, la grandeur, prodigue il jouait au grand seigneur. Le peuple l'admirait tellement à cause de sa piété et de ses belles manières qu'il l'appela „l'Ange de Lydda!“

A la mort du prince Simon de Montjoie, 1775, l'influence française fut reconquise par l'élévation au trône de la principauté du chanoine Frédéric de Wangen qui continua ses bonnes grâces au suffragant Gobel. Il le chargea même de négocier à Versailles l'échange des paroisses d'Ajoie contre celles d'Alsace, dont nous avons déjà parlé.

Cette négociation, conduite avec habileté, par le concours de l'abbé de Raze, ambassadeur du prince, mit en relief le suffragant et fut le point de départ de la fortune de ce misérable qui, arrivé au faîte de l'honneur, finit par périr honteusement sur l'échafaud. Après la signature du traité d'échange et de la rectification des frontières, Gobel reçut du roi, une pension de 8,000 livres sur l'archevêché de Paris, qu'il devait occuper schismatiquement quelques années plus tard. A la mort du prince-évêque Frédéric de Wangen, arrivée en 1782, deux puissants compétiteurs briguaient la crosse de Bâle. C'était d'abord le cardinal Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, connu par ses folies, avant d'être évêque et l'histoire fameuse du collier de Marie-Antoinette. Il avait des intelligences dans le Chapitre d'Arlesheim.

D'autre part, le frère de l'empereur Joseph II, l'archiduc Maximilien d'Autriche, archevêque-électeur de Trèves convoitait également le trône de Bâle. Le Chapitre cathédral comprit de suite le danger d'un antagonisme entre la France et l'Empire. Aussi il voulut couper court à toute intrigue et nomma pour prince-évêque de Bâle, le chanoine Joseph de Roggenbach. Gobel seul lui refusa son vote. On prétend que Gobel aurait convoité l'Evêché, mais il est plus probable qu'il voulait favoriser

l'influence française par l'élection du cardinal de Rohan. Il pensait qu'une fois sur le trône de Bâle, que lui Gobel pourrait réaliser un projet qu'il méditait depuis longtemps. Créer un évêché à Colmar pour la haute Alsace qui aurait été soustraite au diocèse de Bâle et dont il aurait été le premier titulaire.

Le prince-évêque Joseph de Roggenbach ne pouvait pardonner à son suffragant de ne lui avoir pas donné son vote, en outre la prépondérance que Gobel avait acquise gênait sa liberté. Il voulut faire sentir à l'évêque de Lydda qu'il ne le supportait que difficilement. Il remplit lui-même les grandes fonctions épiscopales, il ne recourrait plus à son suffragant qu'il laissa ostensiblement dans l'oubli. C'est lui-même qui consacrait les églises, faisait les ordinations et administrait la confirmation. Il lui faisait entendre que sa présence était inutile à Porrentruy. Le curé Kœtchet, dans son manuscrit rapporte ces paroles : „Le prince interpellait souvent son suffragant à table : „Monsieur Gobel, lui disait-il, allez à votre Chapitre d'Arlesheim, je n'ai pas besoin de vous“⁽¹⁾.

Gobel saisit habilement le moment de quitter la cour de Porrentruy où sa présence n'était plus supportable, ce fut à la convocation des Etats généraux de France. En 1789, il se fit nommer député à ces Etats généraux par le clergé des districts réunis de Belfort et d'Huninge. C'était le premier pas à faire pour réaliser son plan de la création d'un évêché à Colmar. A Paris il fut l'un des premiers à prêter le serment constitutionnel. Il avait contracté beaucoup de dettes qu'il ne payait pas. A l'abri, derrière l'inviolabilité parlementaire, il pouvait se moquer de ses créanciers dont le nombre était grand. Comme il était beau parleur, prodigue, les grands seigneurs recherchaient sa compagnie. Il eut même, croit-on, des relations intimes avec Philippe Egalité, duc d'Orléans.

(1) Le prince-évêque avait un autre vicaire général pour l'Alsace, c'était M. de Klinklin.

A Paris, Gobel ne manifesta pas tout d'abord ses intentions dans les questions religieuses qui divisaient en deux parties l'Assemblée nationale. L'embarras de Gobel fut très remarqué quand fut discutée la question des Ordres religieux. Il laissa l'Assemblée proclamer le principe de la suppression de tous les couvents, il ne protesta point, il ne réserva pas seulement les droits de l'Alsace, qui, en vertu des traités et de sa constitution particulière, devait être exempté de toute révision:

Quand on apprit la lâcheté de l'évêque de Lydda, un immense cri d'indignation s'éleva de toutes parts en Alsace. Gobel, embarrassé, répondit aux reproches qu'on lui faisait, par plusieurs lettres à ses électeurs: Ceux-ci lui répliquèrent par un écrit virulent, imprimé en Suisse.

Voici une de ces lettres envoyées à Gobel et qui est la preuve des machinations de l'évêque de Lydda pour préparer la création de l'Evêché de Colmar.

„..... Mais faut-il donc révéler toutes ces petites intrigues que vous employez sans honte, Monseigneur, et „dans Paris, et dans la Province? Tout se sait! Pensez- „vous donc qu'on ignore que vous avez près de vous et „à vos ordres, un malheureux prêtre taré, nommé Lot- „thringer⁽¹⁾, que ce misérable vous sert de racoleur, pour „découvrir et vous amener tous les Alsaciens qui se „trouvent à Paris; qu'il est peu de jours qu'il ne vous „produise quelque mauvais sujet débarqué dans la capi- „tale, pour procès ou quelque mauvaise affaire; que du „moment qu'ils sont introduits, votre Grandeur, avec cette „manière affectueuse et bénévolante qu'elle sait si bien „attraper, les embrasse, les serre dans ses bras, les „retient à dîner, les régale à merveille, leur promet sa „protection et leur rend en effet tous les services qu'elle „peut, quelque ridicules, quelque absurdes que soient leurs „affaires?

(1) Lotthringer F.-Jos., né à Thann, secrétaire de l'évêque Gobel, puis son grand-vicaire à Paris, retiré à Thann en 1802.

„ Pensez-vous qu'on ignore, que lorsque vos convives
„ sont bien disposés, votre Grandeur prétexte quelque af-
„ faire, et s'esquive, qu'alors le compère Lotthringer, qui
„ a le mot du guet, leur fait un superbe étalage des rares
„ vertus, du mérite transcendant, du zèle apostolique et
„ surtout de la généreuse bienveillance de Monseigneur,
„ qu'il leur recommande d'écrire à leurs compatriotes, de
„ demander un évêque résidant en Alsace, de réclamer
„ contre la nécessité de recourir à ce malheureux Por-
„ rentruy, de se plaindre de la dépense qu'exige ce re-
„ cours ; qu'il leur insinue qu'ils n'ont d'autre choix à
„ faire pour leur évêque, que celui du digne Lydda ; qu'ils
„ seraient trop heureux de l'avoir pour premier pasteur,
„ qu'ils doivent en sentir tout le prix, et que, retournés
„ chez eux, ils ne sauraient trop engager leurs compa-
„ triotes, à prendre un parti, et à faire un choix si utile
„ à la Province ?

„ Pensez-vous enfin, Monseigneur, qu'on ignore que cette
„ manœuvre s'exécute journellement, qu'il n'est pas d'Al-
„ sacien qui ne puisse, s'il le veut, assister à la repré-
„ sentation de cette comédie, que plusieurs y sont pris et
„ quittent la table de Monseigneur avec la ferme résolu-
„ tion de le servir de tout leur pouvoir ? C'est ainsi
„ qu'on a vu les deux frères P. l'un de Soulze, l'autre de
„ Roufac, tous deux praticiens suspects, intrigants, diffa-
„ més, gens à tout entreprendre, parce qu'ils n'ont rien
„ à perdre, c'est ainsi qu'on les a vus vouer à votre
„ Grandeur, tout leur zèle et tout leur savoir-faire.

„ Ah, Monseigneur, des hommes de cette trempe pour-
„ ront sans doute vous gagner des suffrages, mais, croyez-
„ vous de bonne foi, que la voix d'un peuple circonvenu
„ par de si viles manœuvres, puisse jamais être la voix
„ de Dieu ? Croyez-vous qu'un choix aussi indigne puisse
„ vous servir de mission ? Vous flattez-vous, que votre
„ digne et respectable prince-évêque renonce jamais à la
„ juridiction que les lois divines et humaines lui ont don-

„née sur la partie de l'Alsace qui est soumise à son „diocèse?

„Et s'il n'y renonce, ses ouailles sont-elles dégagées „de l'obéissance qu'elles lui doivent? Il exercera ses „droits, n'en doutez pas, il proscira l'intrus, les vrais „fidèles ne le reconnaîtront pas, il n'aura pour lui, que „des brebis égarées, indociles, il sera un schismatique „réprouvé de Dieu et odieux aux hommes.

„Mais cette horrible perspective vous touche peu, Mon- „seigneur, votre ambition sera-t-elle satisfaite, tant qu'elle „n'aura pas atteint le but où elle tend depuis si long- „temps? En dépit des lois et civiles et canoniques, en „dépit des droits de l'Eglise, en dépit des traités, il y „aura un évêché à Colmar. Ainsi le décrètera l'auguste „Assemblée nationale des Français, et Monseigneur de „Lydda sera le premier évêque de cette jeune église, „c'est convenu, c'est le prix de sa trahison.

„Et pacti sunt *Episcopatum* illi dare, et spopondit, et quærebat opportunitatem ut traderet“.

Cette lettre curieuse nous donne la valeur du caractère de Gobel et de son action à Paris. Ce n'est pas tout. Gobel avait une dette de 18,000 livres, contractée chez le maire de Delle, Girardin. Pour apaiser le maire de Delle, qui réclamait son argent, l'évêque de Lydda, lui fit cession, par acte authentique, de sa pension de 8,000 livres sur l'archevêché de Paris, jusqu'à extinction du capital et des intérêts. Les 8,000 livres furent payées deux ans, la troisième année Girardin se présenta chez Gobel pour toucher sa rente. On lui répondit „que Monseigneur yenait d'en donner quittance“. Cette fois le maire Girardin se fâcha tout de bon et menaça le prélat de faire du bruit. Gobel, reprenant son ton meilleur, fit des excuses à Girardin, et lui dit que les circonstances fâcheuses où il se trouvait ne lui avaient pas permis de s'acquitter, pour cette fois, de son obligation envers lui. Pour l'apaiser il lui offrit la cession de son traitement

de député ! L'auteur des notes sur Gobel conclut de tous ces tripotages en ces termes :

„Des antides, des faux, des revirements de caisse, ne sont qu'un jeu pour Monseigneur. Ah ! quel jeu ! Il y a tant perdu durant sa vie ! M^{me} Deshoulières avait raison de dire : Au jeu, on commence par être dupe, on finit par être fripon“.

Quand Gobel quitta Porrentruy, ses dettes s'élevaient à près de 200 mille livres. Avec ses habitudes de grand seigneur, de prodigalité, ses dettes s'augmentèrent encore à Paris par les nécessités que lui causait sa politique. Ne pouvant donner satisfaction à ses nombreux créanciers il ne paya plus personne.

On assure, dans „les Ephémérides“ de M. Noël que, en 1792, Gobel se présenta chez le marquis de Spinola, ambassadeur de Gênes ; il voulut que le marquis lui obtînt du Pape 100,000 écus, et il promettait à ce prix de rétracter son serment ; mais l'ambassadeur déclina cette étrange commission⁽¹⁾.

Nous avons vu que Gobel devait 24,000 livres aux Etats de l'Evêché de Bâle, sous le cautionnement de son neveu Rengguer. Il devait en outre 12,000 livres à la Caisse de fabrique du décanat de Salignon⁽²⁾. Comment se fait-il que l'évêque de Bâle n'ait pas exigé de Gobel le remboursement de ces grandes sommes ? Il est à croire que le prince et le Haut Chapitre de Bâle craignaient Gobel. Le croyant capable de tout, ils ne voulaient assurément pas le pousser aux extrémités. Il faut savoir que l'évêque de Lydda, comme membre du Chapitre d'Arlesheim, comme suffragant de Bâle, y compris sa pension de l'Archevêché de Paris, avait un revenu de 24,000 livres. C'était une somme énorme pour l'époque. En outre il avait sa résidence à Porrentruy où la vie n'était pas.

(1) Mélange de M^{gr} Boulogne, A. I. p. : LXXXIV.

(2) Décanat de la Vallée de Delémont. Voir Histoire manuscrite de l'abbé Kœtche⁴.

coûteuse, même avait-il son logement et son entretien au château ainsi que ses domestiques⁽¹⁾.

Gobel faisait tous ses efforts pour conserver son poste de suffragant de Bâle. Cette position officielle lui permettait de suivre de près les affaires de l'Evêché et de se servir en temps opportun, de son influence pour arriver à son but.

Au moment de partir pour les Etats-Généraux, comme député du clergé pour les districts d'Huningue et de Belfort réunis, Gobel demanda inutilement de l'argent à la Chambre ecclésiastique d'Alsace. Un parent lui donna soixante louis. A Paris il augmenta ses dépenses. L'auteur anonyme de la *Correspondance de l'évêque de Lydda et des commettants*, déclara que, poussé par la cupidité, Gobel renierait son état, sa religion et son Dieu. En mars 1791, Gobel fut nommé d'abord au nouvel Evêché de Colmar. Il n'avait épargné aucune intrigue pour arriver à ce but, longtemps avant la convocation des Etats-Généraux. Après avoir flatté le pouvoir royal, il flatta la Révolution. Celle-ci, découvrant en Gobel, un instrument d'une docilité à toute épreuve, l'éleva rapidement. Quinze jours après sa nomination à Colmar, il fut élu évêque de la Haute-Marne et de Paris. Gobel fut à la hauteur de la situation, il opta pour Paris. Il fut installé pompeusement à Notre-Dame le 17 mars 1791, à la veille de l'entrée des troupes autrichiennes à Porrentruy⁽²⁾.

(1) Il occupait le beau bâtiment à losse à la tour Réfouss et qui portait le nom de bâtiment de Lydda. Ce corps de logis a été démolie en 1803.

(2) L'installation de l'évêque constitutionnel se fit avec beaucoup de fracas, par le Corps électoral, à Notre-Dame. L'église était remplie de grenadiers, et une décharge d'artillerie annonça le moment de l'installation. Le *Moniteur* rapporte que l'évêque prononça une homélie pleine de ressentiments religieux et de principes constitutionnels, et qu'il prêta le serment au milieu des applaudissements de tous les citoyens qui remplissaient l'église.

C'est seulement alors, qu'évêque constitutionnel de Paris, il écrivit au prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach pour se démettre de ses fonctions de suffragant et de grand vicaire. Cette lettre est un chef-d'œuvre d'hypocrisie.

„Monseigneur, je dois avoir l'honneur d'annoncer à Votre Altesse, que, dimanche dernier, le Corps électoral de cette capitale m'a nommé à l'Evêché métropolitain de Paris, et que je l'ai accepté.

Cette circonstance, quelque flatteuse qu'elle soit pour moi, pénètre mon âme des plus vifs sentiments de regrets pour la nécessité qu'elle m'impose de cesser un service qui m'attachait depuis 36 ans, au siège épiscopal de Basle, et à la personne de Votre Altesse qui l'occupe. Veuillez donc, Monseigneur, agréer que, par ces présentes, je remette dans les mains de Votre Altesse, mes pouvoirs de vicaire général, et ceux de suffragant, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, elle a bien voulu me confier. Pénétré de confiance en l'indulgence de Votre Altesse, je la supplie de me pardonner toutes les fautes ou négligences, dont j'ai pu me rendre coupable dans une carrière aussi longue et aussi pénible. Daignez ne vous ressouvenir de l'intérêt que je n'ai cessé de prendre à la gloire de Votre Altesse, et à la prospérité de son église. Ce sentiment, profondément gravé dans mon cœur, sera dans tous les temps, animé par mon amour pour mon église mère, et par mon respectueux attachement à la personne de Votre Altesse. Comme je touche au moment de mon entrée dans les fonctions relatives à la conduite spirituelle des ouailles de cette capitale, je me jette aux pieds de Votre Altesse pour lui demander sa bénédiction. Ce n'est qu'avec ce don précieux, que je désire me séparer d'un père en Dieu, que j'ai toujours honoré et que j'honorerais toujours.

J'ai honneur d'être etc.

P.-S. Comme je me propose, vers la fin de juillet de faire une absence de cette capitale, pour me rendre à

mes foyers, je demande d'avance à Votre Altesse, la permission d'aller lui présenter mes hommages ; je lui fais en même temps la prière de me continuer jusque là, l'usage de l'appartement qu'elle m'a accordé dans son château, afin d'y conserver mes effets”⁽¹⁾.

Le prince-évêque Joseph de Roggenbach lui répondit par une lettre pleine de dignité et qui rappelle quelque peu la parole du jardin des Oliviers : *Amice ad quid venisti ?*

„ J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me faites part que le Corps électoral de Paris vous a élu, le treize du mois de mars, évêque de cette ville.

„ Votre élévation à un siège aussi important que celui de la capitale du royaume de France, me fera un véritable plaisir, lorsque vous m'annoncerez que le Saint-Siège, auquel je vous ai toujours vu religieusement attaché, aura confirmé votre élection ; que, conformément aux usages constants de l'Eglise universelle, vous en aurez reçu l'institution canonique, et que vous aurez été admis à sa communion, comme au centre d'unité de toutes les églises catholiques.

„ Réunis pour lors, dans la même croyance, dans les mêmes principes de doctrine, dont vous et moi, ainsi que tous mes prédécesseurs, avons toujours professé l'enseignement dans l'église de Basle, que vous appelez à juste titre votre mère, nous éprouverons l'un et l'autre, la plus douce, la plus consolante satisfaction. Les sentiments si affectueux, dont votre lettre est remplie à mon égard, me deviendront alors plus sensibles et ajouteront à ma reconnaissance.

„ Au reste, puisque vous le voulez, j'admets la démis-

(1) C'était le bâtiment appelé de Lydda et qui était au pied de la tour Réfouss. Il fut démolie en 1803, avec un bon tiers du château, mesure bien regrettable et qui a fait perdre au château princier de Porrentruy, une grande partie de sa valeur historique.

sion que vous faites, entre mes mains, de votre place de vicaire général, et de celle d'évêque suffragant de mon diocèse, etc."

Le prince-évêque de Bâle donnait à Gobel des avis qui ne furent pas compris, du reste Gobel aspirait à d'autres honneurs, il n'eut pas le temps de sentir des remords. Pendant qu'il accomplissait sa sacrilège intrusion sur le siège de Paris, Pie VI, par un bref du 13 avril, l'appela parjure et lui reprocha d'avoir osé d'une main sacrilège consacrer évêques pour les églises de Beauvais, d'Evreux et de Moulins des curés constitutionnels. Il déclara nulle son élection et les autres qu'il avait faites et le suspendit de tout exercice de l'ordre épiscopal.

VII

L'élévation schismatique de Gobel au siège de Paris fut un vrai triomphe pour son neveu Rengguer et ses partisans. Rengguer avait facilement trouvé à Porrentruy quelques mécontents, comme il s'en rencontre sous tous les régimes. Agent de son oncle, d'une habileté consummée, il créa, autour du prince-évêque, tout un réseau d'intrigues dans le but de noircir le souverain aux yeux du peuple afin de mieux réaliser son plan de rébellion.

Joseph-Antoine Rengguer de la Lime, né en 1734, avait 55 ans quand éclata la Révolution. Adroit, instruit, laborieux, versé dans toutes les affaires du gouvernement, familier avec le mécanisme de l'administration, jouissant de la confiance des princes-évêques, dont il était le secrétaire intime depuis vingt ans, possesseurs des secrets d'Etat, Rengguer était bien l'homme désigné pour porter à l'autorité du prince les coups les plus sensibles, dès qu'il saurait s'affranchir de tous liens de reconnaissance envers son maître.

D'après l'auteur „de la Relation de la manière dont

s'est opérée la Révolution dans l'Evêché⁽¹⁾ Rengguer „pour trahir son prince et son bienfaiteur, a été forcé de se faire violence à lui-même; il serait sans doute encore un de ses zélés serviteurs, s'il n'avait point eu le malheur d'être lié avec Gobel⁽²⁾. Il est certain du reste que Rengguer, secrétaire du Conseil intime du Prince, avait été amené à la trahison par l'ambition de son oncle et de sa femme.

Rengguer avait épousé, en 1764, Marie-Thérèse Priqueler, fille d'un officier supérieur en retraite, et nièce de l'évêque de Lydda⁽³⁾. Cette femme, d'une humeur altière, dévorée d'une insatiable ambition, ne supportait pas d'être reléguée au second rang à la cour de Porrentruy et de devoir céder le pas aux dames de la noblesse. Les mémoires du temps font mention d'un esclandre provoqué par sa jalousie contre la présidente M^{me} de Schönau et qui eut pour conséquence son exclusion de la cour⁽⁴⁾. L'évêque de Lydda, mis en demeure par sa nièce, qu'il affectionnait beaucoup, de venger son orgueil des humiliations auxquelles elle était exposée, fit jouer tous les ressorts de son influence à Vienne, pour procurer à Rengguer un titre de noblesse. Leur correspondance intime⁽⁴⁾ révèle avec quelle impatience on attendait cette distinction et quel usage on se promettait d'en faire vis-à-vis du prince. Enfin on reçut le bien-

(1) Relation page 118.

(2) De ce mariage naquirent deux enfants : un fils, en 1770, Joseph ou Zépi, qui fut placé encore jeune dans le régiment de Reinach (1787). Il devint ensuite capitaine de la gendarmerie en 1793. Il joua un abominable rôle pendant la Révolution par ses sacrilèges dans les églises de Porrentruy. Sa fille, Elisabeth, née en 1772 ; elle eut pour parrain l'évêque de Lydda, son grand oncle et pour marraine, M^{me} de Valoreille. Elle fut placée chez les Ursulines de Vesoul, puis plus tard elle épousa un M. Belin, médecin à Delle.

(3) Kœtchet, manuscrit.

(4) Archives de l'Evêché.

heureux parchemin, qui conférait la noblesse impériale au fils du bourgeois de Bienne, et l'autorisait à joindre à son nom celui d'une métairie qu'il possédait près de Villeret en Erguel. Depuis lors, le secrétaire intime prit le nom de Rengguer de la Lime⁽¹⁾.

Nous avons exposé les causes peu connues jusqu'à présent de l'antagonisme qui existait entre le prince de Roggenbach et son suffragant Gobel. Rengguer ne pouvait manquer d'épouser le ressentiment de l'oncle de sa femme, d'autant moins qu'il était lié à lui par un réseau inextricable d'opérations financières où toute sa fortune se trouvait engagée. Ce n'est pas que le neveu fût lui-même sans passions et sans besoins. Généreux, prodigue, magnifique joueur, galant homme, ne dédaignant pas de rendre à ses amis les services les plus grands, menant de front les affaires d'amours⁽²⁾ et les spéculations financières, occupé de créations industrielles dans le pays⁽³⁾, sa volumineuse correspondance nous le représente comme un homme universel, d'une remarquable activité d'esprit, et d'une grande audace de conception.

Quoique syndic des Etats de l'Evêché⁽⁴⁾ et par conséquent regardé comme un tribun populaire, Rengguer vivait de la vie d'un grand seigneur, imbu des préjugés de caste, et étranger aux idées démocratiques de la Révolution. Jusqu'en 1791, Rengguer n'avait encore exprimé aucune des idées d'émancipation et de liberté qui, en France soulevaient les populations. Il faut dire que les événements l'ont porté beaucoup plus loin qu'il l'aurait

(1) Il eut pour armoiries d'or au lion couronné de gueules. Plus tard, dans un pressant besoin d'argent, il vendit ce domaine pour mille louis et trente-six louis d'épingles.

(2) Tout dans sa correspondance nous le montre comme un homme de mœurs légères.

(3) Il avait établi une fabrique de fayence à Cornol et méditait l'établissement d'une filature à Alle.

(4) Nommé en cette qualité vers 1780.

voulu. C'est toujours ainsi qu'il en advient en temps de révolution.

Au début de la Révolution il n'avait d'autre objectif que seconder les vues de son oncle à Paris et en le faisant réussir à rétablir sa fortune personnelle.

Un autre neveu de Gobel, le chanoine Priqueler, écrit à son beau-frère Rengguer, pour lui faire part de la ruine prochaine de l'évêque de Lydda dont la conséquence serait celle de ses parents. Il propose qu'on le contraigne à abandonner annuellement une somme de 12,000 livres pour arriver à amortir ses dettes.

Dans une lettre du 7 novembre 1789, le chanoine Priqueler propose, comme moyen désespéré de faire appel aux sentiments du frère de l'évêque de Lydda, chanoine du Chapitre de Moutier-Grandval à Delémont en lui faisant entrevoir la chute prochaine de ce prélat.

Le chanoine de Delémont répondit par une lettre sèche datée du 19. novembre, qui nous montre ce qu'il pensait de son frère⁽¹⁾. Il refuse péremptoirement de s'endetter ou de s'obliger par cautionnement ou autrement. „Au reste, dit-il, la discussion⁽²⁾ dont mon frère (à ce que vous me dites) est menacé, pourrait bien lui être plus avantageuse que vous ne croyez, cela le ferait peut-être rentrer en lui-même et lui faire prendre le parti de quitter ce misérable séjour de Paris dans lequel il court risque, si les affaires ne changent pas bientôt, de la perte du corps et de l'âme“.

Le chanoine de Delémont ne pensait pas alors être si bon prophète puisque cinq ans après, la tête de son frère tombait à Paris sur l'échafaud.

Rengguer était dès ce moment rivé corps et âme à la

(1) Gobel, Jean-Jacques, licencié en l'un et l'autre droit, avait obtenu du St-Siège, en 1757, le canonicat de Moutier vaccant par la résignation de son frère, le suffragant. Il fut archidiacre de Moutier en 1780 et mourut en 1802 à la suite d'une chute.

(2) Faillite.

fortune de son oncle l'évêque de Lydda. Cet état d'esprit était créé surtout par l'ambition de sa femme. Après l'entrée des Français dans l'Evêché la femme Rengguer se montra ardente révolutionnaire. On la vit dans toutes les assemblées populaires, dans tous les clubs des patriotes⁽¹⁾. Belle, gracieuse, affectant la coquetterie, elle excitait les passions populaires et poussait les sujets du prince à l'insurrection contre „le tyran“.

Nous avons déjà dit, au commencement de cette histoire, que le prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach, était un de ces souverains débonnaires dignes de régner en des temps de calme, mais absolument incapables aux époques de troubles et de transition. Contemporain de l'infortuné Louis XVI, dont la droiture et l'excessive bonté n'empêchèrent pas l'effondrement de la monarchie bourbonienne, Joseph de Roggenbach ne sut pas étouffer dans son sein le germe de la révolution, mais il était loin d'être un tyran.

Ce prince faisait à Rengguer un traitement de 12,000 livres⁽²⁾. Celui-ci avait donc une situation enviable à la cour de Porrentruy et ses fonctions avaient de l'importance. Mais qu'était cette fortune en face des prodigalités de sa femme, la nièce de Gobel, qui effrontément voulait forcer la vieille noblesse de l'Evêché à s'humilier devant elle ! Rengguer arriva insensiblement à un tel état financier que sa situation devint désespérée et qu'il ne vit de salut que dans le bouleversement où il allait précipiter sa patrie et le prince son bienfaiteur. Esclave de son oncle, l'évêque de Lydda, il ne craignit pas la ruine de l'Evêché en le préparant à devenir la proie des Jaco-

(1) C'est ainsi qu'on appelait les partisans de la Révolution dans l'Evêché.

(2) C'est Rengguer qui l'avoue lui-même dans un mémoire intitulé : « Récits historiques sur la Révolution opérée dans la Rauracie, ci-devant Evêché de Bâle, fief de l'empire d'Allemagne » et dont une copie se trouvait entre les mains de feu M. le député Folletête.

bins français. Il savait que la France révolutionnaire lui serait favorable et connaissant la trop grande faiblesse de caractère de son prince, il chercha un mobile pour commencer son infernale action de révolte. Toutefois il chercha un semblant de légalité et le trouva dans la sentence impériale rendue à Vienne, en 1736, lors des troubles de l'Evêché. Elle porte § 12 que „lorsque le prince est duement requis par les sujets de donner ses ordres pour une assemblée générale, il ne doit pas faire de difficulté de s'y prêter favorablement“.

Depuis longtemps on demandait la réunion des Etats de l'Evêché, comme seul remède, disait-on, à la solution des difficultés et au rétablissement des bonnes relations entre le prince et ses sujets⁽¹⁾.

C'est ici que Rengguer commença à jouer son rôle de traître et de fourbe. Il commença, comme tous les chefs de révolte, par se créer un parti de tous les mécontents qui se retrouvent toujours à toutes les époques de crise ou de transition. Les gens ruinés, les banqueroutiers, les mauvais sujets formèrent bientôt un parti nombreux prêt à appuyer toutes les revendications de Rengguer. Il leur conseilla adroitement, sous main, de réclamer du prince la convocation d'une assemblée des Etats. Déjà en 1785 et en 1787 le souverain avait reçu plusieurs demandes plus ou moins pressantes de cette convocation. Malheureusement, il faut le dire, le prince avait prêté trop l'oreille aux conseils de ses familiers qui lui firent entrevoir la mesure comme inopportune, et de plus, dangereuse pour sa propre autorité. Rien ne venait confirmer les prétendues craintes des conseillers du prince, le pays jouissait d'une profonde tranquillité et il semble que c'eût été une habile condescendance que de faire droit aux désirs des mandataires des communes. Rengguer savait par avance que si le prince accordait cette convo-

(1) La dernière assemblée avait eu lieu en 1756, sous le prince J. G. de Rinck de Baldenstein.

cation, il se rendrait le peuple encore plus favorable, c'est pourquoi, après avoir excité sourdement son parti à demander à hauts cris la convocation des Etats, par un trait de perfidie inqualifiable, il persuada au prince de renvoyer cette assemblée à des temps plus calmes, qu'actuellement elle ne serait que pernicieuse pour son autorité⁽¹⁾. Le refus du prince de convoquer l'assemblée des Etats exaspéra les mécontents d'autant plus que la résistance de la Cour à la suppression des abus de la chasse leur donnait beau jeu auprès des paysans, irrités des ravages du gros gibier.

Rengguer ecommença par tirer des archives les documents nécessaires à l'introduction régulière des doléances des sujets en vue de la convocation des Etats. Il y a dans la vie des peuples, de ces moments où les mots soulèvent les masses. Réforme ! liberté ! égalité ! fraternité ! droits de l'homme ! droit au travail ! tolérance ! Voilà autant de mots d'ordre qui ont bouleversé le monde. A l'époque que nous décrivons, tout se concentrat dans l'Evêché autour de ceux-ci : Convocation des Etats ! Là était, disait-on, le salut, la paix et le bonheur.

Rengguer fut l'âme de ce mouvement. Il le prépara d'abord chez lui dans des conciliabules secrets, tenus nuitamment, dans sa maison près du pont du Bourg, à Porrentruy⁽²⁾. Longtemps la Cour les ignora. Rengguer avait ses affidés qui s'étaient liés à lui par les serments les plus étroits. Quand on ouvrit enfin les yeux, il était trop tard. Le mouvement était lancé et dans toute l'Ajoie, la Prévôté de St-Ursanne et dans une partie du bailliage

(1) Ce trait de perfidie est rapporté par Scheppelin dans sa Relation de la révolution dans le pays de Porrentruy.

(2) Il avait acheté de son père le bâtiment appelé le *Magasin*, hors de la porte de Porrentruy, vers Courtedoux, pour 30,000 livres. Il l'échangea contre la maison qui touche au Bourg du côté de la ville. Il avait encore une maison et dépendances, hors de la même porte, qui lui avait coûté 12,000 livres et que le prince fit confisquer, en 1791, à l'arrivée des Autrichiens.

de Saignelégier, on réclamait du prince la convocation des États de l'Evêché. La Vallée de Delémont et les bailliages allemands restèrent au dehors de l'agitation. C'est dans ces derniers pays que les idées nouvelles rencontrèrent le plus de résistance, et où les populations se montrèrent particulièrement réfractaires à un changement de régime.

Rengguer, très habilement, prépara le mouvement par la publication d'une brochure anonyme, parue en 1789 et qui renferme de soi-disantes observations d'un voyageur étranger, sur la situation de l'Evêché de Bâle et dont il est l'auteur. Dans cette brochure il parle de la révolte des paysans de 1730 à 1740 et il omet intentionnellement le nom de Pierre Péquignat, qui fut toujours regardé comme le chef réel de la révolte, il ne donne des louanges qu'au syndic Bruat. Il le représente comme le vrai chef de la résistance populaire contre la prétendue tyrannie du prince. „C'était, disait-il, un homme éclairé qui par son énergie et ses talents, conduisit les choses au point, que le prince, auquel les Etats avaient intenté un procès, aux fins de voir redresser leurs griefs, fut condamné à pleine couture, par le Conseil aulique impérial de Vienne“. Succédant au syndic François, Rengguer se donne des louanges dans sa brochure anonyme et se qualifie d'homme éclairé sur lequel les Etats comptaient pour la juste revendication des droits du peuple. Schepelin, dans ses *observations politiques sur l'Etat de l'Evêché de Bâle*, parle déjà des qualités maîtresses qu'on attribuait à l'agitateur pour la poursuite de sa mission inqualifiable.

Voici du reste ce que Rengguer rapporte dans la brochure du soi-disant étranger :

„Ayez vos intérêts à cœur, prenez des résolutions sages et unanimes ; que vos demandes soient justes et vos propositions de réforme conséquentes et éclairées. Agissez ensuite de concert, soyez fermes, actifs et vigilants. Une réunion générale fera votre force, elle seule

vous rendra victorieux, formidables et invincibles. Il n'y a que la division qui puisse faire manquer vos projets. Défiez-vous de ceux, qui par état sont à la solde, ou dévoués à des intérêts contraires aux vôtres. Point de violences, point d'excès, point d'injustices, point de voies de fait ; elles ne vous seront jamais proposées que par des ennemis secrets, ou des turbulents, ou des ignares, qui causeront pour jamais votre perte. Assemblez-vous, et surtout plutôt deux fois par semaine qu'une. Choisissez dans les communautés des hommes de religion et de probité, idoines et amateurs de la paix : Chargez-les de vos intérêts ; qu'ils portent au pied du trône vos prières et vos vœux. Ils doivent y paraître avec assurance, s'armer avec une liberté respectueuse, être pressants, fermes et constants ; ne point se laisser induire, aveugler ou corrompre ; n'être pas intimidés par de faibles menaces, de vaines terreurs ; ne pas se contenter de demi-projets, de lenteurs ; faire déterminer ce qui, dans votre sentence rendue au Conseil impérial, en l'année trente-six de ce siècle, est resté indécis, vague, général, inintelligible, et sujet à de nouvelles et perpétuelles difficultés ; comme ce qui concerne la chasse, le nombre de brebis dans les bergeries, la nature, la grandeur et l'emploi des amendes, etc... etc... Et aussi, par une réussite qui ne peut leur manquer, s'ils remplissent bien tous ces devoirs, ils emporteront les louanges et les bénédictions de tant de frères et concitoyens dont par leur députation, ils auront déjà mérité l'estime et la confiance. Mais comme il leur faut un chef pour vérifier vos démarches, rédiger vos doléances, en faire une masse solide, judicieuse et digne de considération, choisissez-leur avec la plus grande précaution : c'est un des points les plus importants. Mettez à leur tête, un homme qui ait des connaissances suffisantes, qui soit d'un mérite reconnu, d'un flegme inaltérable, d'un patriotisme assuré ; un homme indépendant, incorruptible, clairvoyant et osé. Une fois connu, donnez-lui votre confiance, contraignez-le

d'agir et veillez à sa sûreté. Sa personne doit être hono-
rée, respectée et hors de danger.

„Que tous vos arrêtés, tous vos accords, toutes vos
transactions soient écrites, signées, scellées par toutes
les parties contractantes et délivrées en double par tous
les intéressés, puis imprimées et publiées pour servir de
lois constitutionnelles ; ce qui seul peut vous tranquilliser
et rendre à jamais la paix durable. Mais comme vos
constitutions ne peuvent se former qu'en une assemblée
des Etats, demandez-la ; on ne peut s'y refuser. Nous
vous en donnons l'exemple ; que nos braves députés ser-
vent de modèles aux vôtres. Réveillez-vous et agissez,
pendant qu'ils sont les représentants d'une nation moins
libre mais beaucoup plus résolue que vous ; et en cas
requis, ne doutez pas de leurs conseils et de leurs se-
cours. Jamais assemblée de vos Etats ne fut plus néces-
saire ; jamais votre pays ne fut aussi pauvre, aussi
menacé d'une ruine prochaine et universelle ; jamais vous
n'eûtes plus de griefs et plus de plaintes, et jamais enfin
vous ne reverrez une occasion aussi favorable pour ob-
tenir une régénération satisfaisante et victorieuse, la
réforme de vos abus et la jouissance de vos droits.“.

VIII

Renguer, on le voit, voulait imiter la France qui, avec
ses Etats généraux, était arrivée à un renversement
presque complet de l'antique ordre de chose établi jus-
que là. Il s'aboucha avec le Magistrat de Porrentruy et
le poussa sourdement à faire les premières démarches
en vue de la convocation de l'assemblée des Etats.

Le 6 avril 1790, le Magistrat s'adressa à l'abbé de Bel-
lelay, président des Etats pour le prier de demander au
prince-évêque une assemblée générale. L'abbé de Belle-
lay, en ayant probablement informé le prince, ne fit

aucune réponse. C'est alors que les quatre corps de métiers de la ville, les corps des Gagneurs, des Marchands, des Cordonniers et des Tisserands, s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, le 21 juillet, et choisirent deux députés de chacun des quatre corps pour rédiger ensemble un cahier des griefs de la ville, tout en formulant le désir d'une assemblée des Etats. Le 30 du même mois, après plusieurs séances tenues à l'Hôtel-de-Ville, le travail était achevé. Le 1^{er} août, les quatre corps des métiers de Porrentruy se réunirent à l'Hôtel-de-Ville pour entendre la lecture de ce travail ou rapport préliminaire⁽¹⁾. En même temps ils adressèrent, au Magistrat, une requête pour le prier de se joindre à eux et supplier le prince „qu'il lui plaise d'accorder le plus tôt possible la convocation d'une assemblée générale des Etats, que les circonstances du temps, impérieuses, semblent rendre absolument nécessaire“. — Le Magistrat ne demandait pas mieux d'être ainsi mis en demeure d'acquiescer à la demande des corps de métiers. Ces dispositions des esprits des principaux de la ville causèrent une émotion profonde dans le peuple et surtout à la Cour, les bruits les plus alarmants circulaient partout et étaient augmentés par toutes les mauvaises nouvelles qui arrivaient coup sur coup de la France. On ne savait que penser et des dispositions du Prince et de celles de la Bourgeoisie.

Le 15 août, fête de l'Assomption, une nouvelle assemblée fut convoquée d'urgence. Les quatre corps de métiers remercièrent vivement le Magistrat de l'empressement qu'il avait mis à se joindre à eux et en même temps protestèrent énergiquement contre „la manière calomnieuse avec laquelle les ennemis de la patrie, voudraient interpréter leurs sentiments, en disant que c'est sur un

(1) « Rapport fait à la commune de la ville de Porrentruy par son comité chargé de demander une assemblée générale des Etats » — 11 pages in-8°.

rapport faux, défectueux et contraire à leur soumission et à l'obéissance dues à Son Altitude, que la résolution a été prise à l'unanimité, tant par le Magistrat de cette ville, que par la commune, de demander la convocation d'une assemblée générale des Etats".

Pour détruire toute fausse interprétation, l'assemblée décida de publier toutes les pièces. Ces mémoires ont une importance fort grave, ils donnent une idée claire de tout ce qui se débattait et furent la cause de l'appel des troupes autrichiennes. Toutefois comme le Comité s'était engagé à garder le secret sur toutes ces délibérations par une espèce de serment, la publication des pièces officielles fut loin de rassurer les partisans du Prince.

Le souverain, peu rassuré des dispositions de la bourgeoisie, fit connaître qu'il se réservait d'appeler les députés des Etats de sa Principauté dès qu'il connaîtrait le vœu de ces Etats.

Aussitôt qu'on connut cette disposition du Prince, le Comité directeur de Porrentruy envoya aux trois Ordres des Etats de l'Evêché pour leur faire part de la décision du prince et provoquer de leur part une réponse qui fut la manifestation de leur vœu. Ils rédigèrent cette pièce de telle façon que l'adhésion à la Convocation de l'Assemblée était assurée d'avance.

La Cour chercha de son côté à enrayer le mouvement qui se dessinait, en lançant une longue instruction sur le procédé à suivre pour la convocation des Etats. Cette pièce, du 10 octobre, faisait connaître aux sujets „l'étenue de leurs devoirs et de leurs droits". Le prince disait ensuite qu'après avoir pris connaissance de leurs demandes, il pourrait les renvoyer à l'empereur, selon que les circonstances l'exigeront. Le Comité s'irrita de l'interprétation que la Cour prétendait donner à la convocation et aux décisions que donneraient les Etats, au moyen de son *Directoire*, qui fut lu dans toutes les églises.

Le 20 octobre, il publia „des observations patriotiques“ où il repousse l'accusation de vouloir modifier la constitution de la Principauté. „Le point capital, y est-il dit, est de savoir si le Directoire du prince est un document irréfragable, qui fixe incommutablement la constitution des Etats, relativement à leur convocation, au nombre et à la qualité de leurs représentants, aux propositions et objets qui doivent y être traités, au mode d'y opiner et d'y prendre des délibérations, et enfin à l'autorité légitime qui doit les sanctionner, pour leur donner force de loi.“.

Les tiraillements qui venaient de surgir entre le Comité de Porrentruy et la Cour eurent un grand retentissement dans tout l'Evêché et furent le sujet de commentaires violents que les événements de France ne faisaient que de grandir. La lutte était dès lors engagée et se poursuivit tellement qu'elle amena la chute du pouvoir princier des évêques de Bâle, comme nous le verrons plus loin.

Le Comité ne négligea rien pour obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions soit des communes, soit du clergé. L'agitation s'accentua surtout dans l'Ajoie, la Prévôté de St-Ursanne et à la Montagne. Des conciliaires se formèrent, sans que toutefois l'ordre public fût troublé grandement. Des libelles anonymes circulaient de main en main et attaquaient avec virulence le régime princier. Ces écrits répandus parmi le peuple était l'œuvre d'un prêtre qui joua un rôle important comme agitateur qui dissimula tout d'abord ses plans. C'est l'abbé Lehmann, étrange personnage qui joua un rôle infâme et contribua grandement à la chute de l'ancien régime.

Il est à remarquer qu'au début de la Révolution dans l'Evêché princier de Bâle, à part Rengguer, neveu de Gobel et naturellement attaché à sa politique, l'agitation ne se recruta pas dans les rangs de la bourgeoisie. En effet on ne trouve, pour ainsi dire, que des prêtres, au premier rang des détracteurs de l'évêque de Bâle. Outre

le suffragant Gobel, citons l'abbé Lehmann, le promoteur Voisard, le curé Copin du Noirmont, le chanoine Priqueleur, neveu de Gobel, le chanoine Keller de St-Ursanne. Tous s'ingénient, par les moyens les plus divers, à sapper l'autorité du prince et à préparer les esprits à une révolution, que le courant des idées de France, ne put tarder à faire éclater dans la Principauté. C'étaient là les lieutenants de Rengguer, gens tarés, personnages insignifiants, mais qui causèrent dans tout le pays un immense scandale par leurs extravagances et leur dépravation insensée.

Àu moment où les Corps de métiers et le Magistrat de Porrentruy entraient en lutte avec le prince pour demander la convocation des Etats, l'abbé Lehmann faisait imprimer à Besançon un mémoire de 152 pages renfermant les doléances de Porrentruy et de l'Ajoie. Ce travail, dû à sa plume, comprenait dans sa première partie le récit des démarches faites par le Comité pour obtenir l'assemblée générale des Etats de l'Evêché; la deuxième présentait les doléances qui devaient être remises à ces députés lors de la tenue de l'Assemblée. Ces doléances portaient sur la chasse, la stagnation du commerce, le paupérisme, la dette publique, les corvées⁽¹⁾.

Le rôle prépondérant que ce prêtre a joué depuis lors, la part qu'il a prise à la chute du pouvoir temporel de l'évêque de Bâle, nous oblige à nous arrêter devant cette étrange figure, ainsi que devant celle de son frère le perruquier.

Messire Antoine Lehmann avait 45 ans au commencement de la Révolution. Issu d'une famille d'origine alsacienne, mais devenue bourgeoise de Porrentruy, Antoine qui était l'aîné, avait pour frère le perruquier Germain qui l'avait mis en relation avec les officiers de la Cour, dont il soignait les perruques et la barbe. Ce perruquier

(1) « Travail du comité de la commune de Porrentruy. — Besançon, imprimerie de Simard, 1790 ». — 16 pages, in-12.

avait peu d'instruction, mais de l'esprit, de l'activité qui en firent bientôt un ardent Jacobin et un des premiers patriotes qui tramèrent le renversement du régime épiscopal. Son frère, l'abbé Antoine, était d'une stature peu avantageuse. Nicol, dans ses mémoires en trace le portrait, „sa taille, dit-il, est d'environ quatre pieds, il a le visage long, et la tête chauve, de grands yeux et il est bossu“. Nicol le dépeint aussi du côté moral, mais avec des expressions tellement énergiques, qu'il ne nous est pas possible de les reproduire dans cette étude. Quoique disgracié au physique, l'abbé Lehmann avait l'esprit vif et pénétrant, et une grande fermeté de caractère. Il était ambitieux, souple, insinuant, très infatué de lui-même, il mettait volontiers ses talents en évidence et il avait réussi à force de se remuer par attirer l'attention sur sa chétive personne.

Son ambition était sans borne. Dans un voyage qu'il dut faire à Vienne au moment de la visite du pape Pie VI à l'empereur, il sollicita et obtint le titre de missionnaire apostolique. De retour dans sa patrie, affatué de cet honneur, il voulut donner des missions, mais tous les curés lui fermèrent les portes de leurs églises⁽¹⁾. Il obtint, grâce à ses roueries, une stalle au Chapitre de St-Michel à Porrentruy, malgré l'opposition du Prince. Un différend avait surgi en 1788, entre la corporation des Tisserands et deux de ses membres Germain Lehmann, frère de l'abbé et Francois Treffa, à propos de la répartition d'une somme dont les deux opposants refusaient leur part, la somme selon eux devant être versée dans la caisse de la Confrérie, pour faire acquitter les messes de fondations des bienfaiteurs de la corporation dans la chapelle des Tisserands à l'église paroissiale.

(1) Il recherchait les effets d'éloquence les plus bizarres. Sa gesticulation excentrique et les effets théâtraux qu'il affectionnait en chaire, l'avaient fait appeler « l'Arlequin du bon Dieu ». Il en fut profondément froissé et humilié.

L'abbé Lehmann, dans un long et solide mémoire, prit hautement parti pour le droit canonique qui défend d'aliéner les biens des Confréries et prouva la nullité du partage de fonds à cette institution.

La cour épiscopale jugea de même. La corporation en appela au tribunal de Wetzlar. L'abbé Lehmann rédigea alors son mémoire⁽¹⁾, sollicité, croit-on, de le faire par le prince. Il affecta de prendre la qualité de médiateur entre les parties en litige. L'abbé prétendit avoir rendu un service signalé au prince. Il reçut 20 louis d'or pour prix de son travail. Il comptait sur une place à l'officialité, ce qui lui aurait valu une place à la table du château. Tous ces faits l'avaient mis un peu en relief. Il se crut un homme important, digne d'arriver aux plus hautes dignités. L'abbé Koetchet, curé de Courroux, dans son histoire manuscrite de l'Evêché, dit que Lehmann affichait de dire à ses intimes qu'il serait tout aussi capable d'être grand chanoine ou même prince-évêque que ceux qui occupaient ces hautes fonctions.

Il arriva que les mécontents se groupèrent plus volontiers autour de ce prêtre et le regardèrent comme leur véritable chef, bien plus que Rengguer. Un jour qu'il avait réussi à s'introduire au château, après le dîner du prince, il affecta les airs d'un prophète inspiré, laissant entrevoir une insurrection prochaine si on persistait à refuser la convocation des Etats⁽²⁾.

Le mémoire de Lehmann, dont nous avons parlé plus haut, et qui est intitulé „Travail du comité de la commune de Porrentruy“ commence par une épître ampoulée : A l'*Auguste Vérité* que le futur conventionnel fait suivre de vers — et quels vers ! — d'une préface „ou avertissement“, dans lequel il s'efforce de dire qu'il ne veut blesser personne „et à plus forte raison manquer à notre

(¹) Ce mémoire a été légué à la Bibliothèque du collège de Porrentruy par M^{gr} Vautrey.

(²) Mémoires du Père Voisard.

seigneur évêque, que nous aimons au point de nous croire heureux de mourir pour lui".

A la page 3, Lehmann loue „la bonté du cœur paternel et l'équité du seigneur évêque“. Il parle „des liens qui attachent les citoyens à leur bien aimé seigneur“. Il ajoute „nous finissons en vous protestant que nous adorrons notre prince, que nous ne sommes pas ennemis de son Haut Chapitre; que nous aimons le clergé, et tous les Corps ecclésiastiques de cette Principauté; que nous réverrons les décisions de l'Eglise, et que la *rébellion et l'esprit de parti*, n'entrent pour rien dans le pénible devoir que nous remplissons“.

Il prit pour texte de son mémoire un passage du prophète Jérémie : *Cogito cogitationes pacis*. Il déclare que devant être la victime de son patriotisme, il médite assidument au pied de la croix, cet ordre émané de Dieu lui-même :

Pro justitiâ agonisare pro animâ tuâ, et usque ad-mortem certa pro justiciâ et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. (P. 13.)

Puis il ajoute qu'il proteste que „les droits de Sa Sainteté le Souverain Pontife et de Sa Majesté Impériale, notre gracieux souverain sont respectés dans les propositions du Comité. „Oh Empire! s'écrie-t-il ensuite... Saint Empire romain, dans le sein duquel, nous avons l'honneur et le bonheur d'être, à Dieu ne plaise que nous attaquions tes droits mais nous te faisons ici, nos respectueuses doléances“.

Après tout ce fatras déclamatoire, Lehmann expose, avec emphase, tout ce qui a été délibéré à l'Hôtel-de-Ville par les comités de la ville et de l'Ajoie, le 7 novembre 1790, et que tous les membres avaient signé.

Voilà ce prêtre qui se posait en orateur et protestait, avec tant d'emphase le défenseur du prince. Trois ans après ces événements nous retrouvons ce triste personnage, à la barre de la Convention où il déposait ses titres de prêtrises et fut un des plus ardents adversaires „des superstitions catholiques“! Il faut croire qu'à la

Convention, comme représentant du peuple, où il demandait l'abolition du culte catholique, l'asservissement de sa patrie, il ne méditait plus au pied de la croix en se servant de textes de la Bible.

L'agitation provoquée par les sourdes menées des agents du Conseil se propagea bien vite, en Ajoie, dans la Montagne et le Clos du Doubs. On répandit dans ces bailliages des libelles, où le régime épiscopal était attaqué avec violence au moyen des dialogues, présentés en des formes populaires. Ces libelles contribuèrent puissamment à répandre les idées révolutionnaires qui germaient un peu partout. C'étaient, *les dialogues entre un Ajoulot et un Montagnard*, dus à la plume d'un autre prêtre, de Copin, curé du Noirmont.

Louis-François-Zéphirin Copin naquit à St-Ursanne le 26 août 1783. Son père, François-Bernard, était maître-bourgeois de la ville et chirurgien du Chapitre. Le 22 avril 1735, le jeune Copin fut admis, à sa demande, par le Chapitre, à fréquenter le chœur en qualité de *choriste*. Il fit ses premières études littéraires chez son oncle maternel, l'abbé Cuenin. En 1746 Copin entrait au séminaire de Porrentruy. Jeune prêtre il fut vicaire personnel du curé de St-Ursanne, Frédéric-Joseph de la Bresche. Le Chapitre le nomma, en 1750, curé de Chevenez, dont il avait la collature. L'opposition que lui fit l'archevêché de Besançon l'engagea à renoncer à cette cure. Celle du Noirmont était vacante. Le Chapitre la demanda pour Copin qui y fut installé le 7 octobre 1755.

De tout temps, Copin s'était signalé par la bizarrerie de son caractère et son esprit d'indépendance. On lui reprochait son peu de déférence et de soumission envers ses supérieurs⁽¹⁾. Il avait une singulière prétention de réformer la religion, qu'il voulait, disait-il, ramener à sa simplicité primitive. „Altier et révolté contre son évêque

(1) Voir les mémoires de Cléménçon, de Kœtchet.

même, il suivait les maximes et les principes de Fébro-nius" dit de lui le chroniqueur Clémenton.

Il était très charitable envers les pauvres et les malades, ce qui lui gagna tous les cœurs de sa paroisse. Il se montrait familier, simple, de bonne humeur avec tout le monde. Il se mettait à la portée des petits et se faisait l'un d'eux. Ayant quelques connaissances des simples et des notions élémentaires de médecine, il distribuait des remèdes gratis. Ces procédés le rendirent populaire, surtout dans un pays où les soins et les secours médicaux étaient rares et dispendieux. Il avait chez lui, dit Clémenton dans ses mémoires, une pharmacie complète. Il achetait ses drogues chez l'apothicaire de la ville, mais il est prouvé, qu'il dépensait en médicaments et en secours aux pauvres bien au delà de ses moyens. Il avait contracté pour plusieurs mille livres de dettes, "dont il restera éternellement redevable" dit Clémenton, "en sorte qu'en soulageant les uns par ses remèdes, il ruinait les autres par les emprunts qu'il prévoyait d'avance ne pouvoir jamais acquitter".

Il était donc, à l'exemple de Gobel, dont il fut malheureusement l'admirateur et l'imitateur trop dévoué, sans cesse à la chasse de l'argent. Comme Gobel, comme Rengguer, c'était un prodigue. C'est sans doute pour ce motif, que nous le voyons un jour surpris dans les forêts de la Souabe, arrêté et jeté en prison sous la prévention d'avoir cherché des mines d'or et d'argent, sans y être dûment autorisé⁽¹⁾. L'aventurier "alchimiste" ne recouvra la liberté que par l'intervention de Son Altesse Joseph de Roggenbach, prince-évêque de Bâle.

Les prodigalités de Copin et les dispositions familières de son esprit, lui acquirent une immense popularité dans sa paroisse, et même dans toute la Montagne.

C'est ce prêtre, à cheveux blancs, simple, bon au pauvre monde, qui suscita dans ce pays une opposition

(1) Kœtchet, histoire de l'Evêché, manuscrit.

formidable contre le régime du prince de Porrentruy et y constitua un noyau d'agitation qui devait, comme toujours, dépasser les intentions de son auteur. Au début de la révolution, sa cure fut un lieu de réunion de tous les révolutionnaires.

De même que les prodigalités de Gobel, de Rengguer, perdirent ces agitateurs, de même aussi les dettes de Copin ne lui laissaient aucun repos. Pour les payer, il songea à quitter sa paroisse du Noirmont. C'est ce que nous apprend une lettre du 5 mars 1764, conservée aux archives de l'Evêché.

„Mon ultimatum est pris et je suis enfin décidé à renoncer à mon bénéfice. Entre plusieurs raisons que j'ai, celle de voir que je recule tous les jours au lieu d'avancer dans le temporel, à cause de mon talent singulier pour l'économie, n'est pas une des moindres. Non seulement je ne saurais parvenir à payer mes dettes, mais j'ai bien de la peine de me défendre d'en faire de nouvelles. Je viens d'écrire mes résolutions à M. le vicaire général et à M. le vice-gérant. Je me recommande surtout pour que la pension que l'on voudra bien m'accorder soit sûre et suffisante; car j'ai sacrifié mon patrimoine, comme vous le savez pour acquitter les dettes de mon père; je vendrai tout ce que j'ai pour payer les miennes, et si cela n'y suffit pas, ma pension y suppléera, si je trouve de quoi y gagner ma vie, ce que j'espère; au moins s'il plaît à Dieu, m'y conserver la santé....“

On ne fit pas droit à la demande de pension et Copin demeura au Noirmont. Ce ne fut pas toutefois sans avoir maille à partir avec ses paroissiens. On en trouve la preuve dans une lettre qu'il écrivit à Gobel, le 13 janvier 1777.

„J'ai appris, dit-il, que le maître-bourgeois Péquignat avait envoyé, avec un ou deux qui ont signé avec lui, une requête qui a été présentée contre moi. Mon cœur s'est senti percé comme d'un coup de poignard à la lec-

ture de cette lettre, et j'ai été obligé d'appeler à mon secours le corps de réserve de ma philosophie que je garde pour les occasions extrêmes, sans lequel la mélancolie en me pulvérisant, aurait débarrassé quelques ennemis, que mon existence, quelque chétive qu'elle soit, ennuie....." On ne fit non plus droit aux paroissiens du Noirmont dont Copin demeura leur curé. Les années, loin de le rendre sage, ne firent qu'augmenter en lui l'esprit d'inquiétude et de révolte. Aussi, quand vint souffler le vent de la Révolution qui bouleversait la France, Copin se prononça hautement pour les idées novatrices. Il se mit à vanter les bienfaits de la Révolution et à déclamer contre le prince qui refusait de convoquer l'assemblée des Etats, objet des désirs de quelques exaltés, lesquels devaient dans la pensée de Copin et de Rengguer, remédier à tous les abus et faire naître dans toute la Principauté, une ère de bonheur et de prospérité.

Mais il faut ajouter que à mesure que les plans et la tournure d'esprit révolutionnaire de Copin se découvrirent, son action politique, en dehors de sa paroisse, fut absolument nulle dans les Franches-Montagnes.

Le peuple de ce haut pays s'est toujours distingué par son bon sens, la pénétration et la vivacité de son esprit. Aussi il ne tarda pas à voir en Copin un instrument, peut-être inconscient, de l'ambition de Rengguer et de ses consorts. Ce peuple jouissait de droits assez importants que lui avaient accordés les princes-évêques de Bâle. Profondément attaché à son prince et à sa religion, il ne sentit aucunement la nécessité d'échanger son heureuse tranquillité contre les effervescences de leurs voisins. Copin ne put le persuader à suivre son illuminisme ardent.

Il n'en fut pas de même au Noirmont. Ce vieillard était devenu pour eux un prophète méconnu, rempli de l'esprit de Dieu. Il avait su gagner le cœur de ces braves gens, à qui il avait persuadé que les principes révolutionnaires n'étaient que la mise en pratique de l'esprit

évangélique. Le vieux curé finit par les convaincre que le régime actuel, avec sa noblesse de cour, son cortège de privilégiés, était incompatible avec les droits de l'homme. Le temps est arrivé, leur disait-il, où tous les hommes doivent être égaux, libres et heureux. Il faut ajouter qu'il se trouva au Noirmont, comme il s'en trouve à toutes les époques de troubles, des gens avides de nouveautés, qui ne cherchent dans les révolutions que des moyens d'arriver à la fortune.

Sans doute, au début de l'époque révolutionnaire, tous les partisans du vieux Copin, ne songeaient pas à la déchéance du prince et encore moins à l'introduction du schisme qui désolait l'église de France et troubloit les consciences. Ils ne voyaient dans ce mouvement qu'une action puissante capable d'amener le prince à convoquer l'assemblée des Etats pour la répression des abus.

Les déclamations de Copin lui attirèrent bien vite les rigueurs de la Cour. Vers la fin de l'hiver 1791, ordre fut donné de l'arrêter et de le conduire dans les prisons de Porrentruy. Le vieux curé put se soustraire longtemps aux poursuites des agents du prince, grâce à la complicité de ses paroissiens. A la première alerte, il passait en France. A cette époque la difficulté des communications entre les Franches-Montagnes et Porrentruy, permettait à l'énergique vieillard de se soustraire facilement aux recherches de la Cour. En Franche-Comté, il prêta le serment constitutionnel et administra les cures vacantes. Quelque temps après, il parut se repentir, et fut se jeter aux pieds du prince, qui le reçut comme un bon père reçoit un enfant revenu de ses égarements, lui accorda sa grâce et le renvoya dans sa cure⁽¹⁾.

Pour obtenir sa grâce, il lui avait fallu la double intervention de sa paroisse et des personnages influents à la Cour. Il ne fut pas plutôt rentré dans sa paroisse, qu'il

(1) Scheppelin, Relation fidèle de la Révolution dans le pays de Porrentruy.

reprit ses déclamations révolutionnaires. Copin ne se contenta pas de mettre sa parole et son influence au service de la Révolution, mais il écrivit plusieurs dialogues qu'il fit imprimer. Ces écrits furent rapidement répandus parmi le peuple. Ces dialogues ont pour titre *l'Ajoulot et le Montagnard*. Ils renferment 18 pages in-12. Le but de Copin était d'ameuter le peuple contre les nobles, les chanoines, de crier contre la dîme, la chasse, etc... de soulever des colères contre le régime du prince. Il avait alors soixante et dix ans. „Ce vieillard aux cheveux blancs et exalté, dit Cléménçon, qui ne souffrait pas de supérieurs, ne cessait de clabauder contre eux. Attrant chez lui les Montagnards, qu'il tâchait d'animer contre le prince, il fit à la Montagne ce que faisaient en Ajoie Rengüer et Lehmann“.

La Cour se vit forcée de le faire arrêter comme perturbateur du repos public. Comme il était bien entouré et qu'à la moindre alerte il se sauvait en France, on donna le change à l'expédition du prince. Dans la nuit du 24 au 25 mars 1792, un détachement de trente hommes arrêta le vieux Copin dans sa cure. Les archers l'amènerent prisonnier au château de Porrentruy, où il fut enfermé dans une chambre. „Cette indulgence, dit Quiquerez faillit occasionner son évasion. Les gens du Noirmont arrivèrent, durant la nuit du 1^{er} avril, avec une échelle pour enlever leur curé. Surpris par la garde, ils prirent la fuite et Copin fut enfermé dans une chambre retirée avec des barreaux aux fenêtres“. A l'arrivée des Français, l'aide de camp du général Ferrière demanda à voir „ce digne ecclésiastique qu'on retenait dans les fers“. Le châtelain crut bon de l'élargir. Quand l'assemblée rauracienne se réunit en novembre et décembre 1792, Copin fut deux fois doyen d'âge. La faction Rengüer l'envoya en députation à la Convention nationale. Une fois le pays réuni à la France, le curé Copin se hâta de prêter le serment constitutionnel. Il fut le seul curé de toute la Montagne qui commit cet acte schismatique.

Mais le temps ne tarda pas à arriver où le caustique adversaire des priviléges et des abus, dut se convaincre que le parti qu'il servait, ne visait pas seulement à leur abolition, mais que son objectif, avant tout, était la destruction de l'idée chrétienne. Copin fut arrêté avec ce qui restait de prêtres jureurs dans le pays, et conduit à Belfort pour être dirigé sur Paris. Quelles amères réflexions ne dut pas faire le vieillard qui avait consacré les dernières années de sa vie à la défense d'une révolution à laquelle il attribuait la mission sacrée de relever la dignité de l'homme de l'abaissement féodal, pour le conduire à la liberté évangélique.

La chute de Robespierre, au 9 Thermidor, vint à point pour arrêter le convoi des proscrits. Copin rentra de nouveau au Noirmont où il prit le titre de „professeur de morale publique“ et s'occupa de pédagogie. Le régime qui suivit la terreur ne fut, comme on le sait, pas favorable à la liberté religieuse. Après la tourmente révolutionnaire, il rentra dans son église et reprit ses fonctions curiales qui lui furent confirmées par l'évêque de Strasbourg, l'ancien jureur Saurine, devenu le protégé de Napoléon et que le Pape avait fini par recevoir dans sa communion, par esprit de paix. Copin mourut au Noirmont le 10 juin 1804 après avoir déploré et désavoué ses erreurs. Nous aurons encore à parler, dans la suite de cette étude, d'autres prêtres qui jouèrent un rôle plus secondaire, il est vrai, mais tout aussi désastreux au point de vue des consciences. Ce sont Brossard, ancien curé de la Mothe, intrus à Saignelégier et digne émule de Copin ; le chanoine Priqueler, neveu de Gobel, et son grand vicaire à Paris ; le promoteur Voisard, secrétaire du suffragant ; le chanoine Keller de Saint-Ursanne ; le curé de Bourrignon, Vallet ; Ecabert de Montignez, qui a contracté mariage ; le curé Hassel, de Charmoille, „ce dernier, dit le chroniqueur Cléménçon, était chargé de dettes, avait une conduite irrégulière. Dans sa paroisse il favorisait les esprits indociles et les révoltés,

il les poussait à l'insubordination envers son souverain", le père Gressot, ancien professeur. Plus tard nous verrons les Jacobins exploiter habilement les sentiments révolutionnaires d'un pauvre prêtre, assez ignorant, mais très suffisant, l'abbé Andermatte, et l'ex-jésuite Blanchard.

Le lecteur remarquera, qu'à part Rengguer, dévoué à Gobel, les principaux agitateurs et les adversaires les plus acharnés du prince et de son gouvernement se trouvent dans les rangs du clergé d'Ajoie et de Porrentruy. Partout ailleurs, sauf au Noirmont, les populations et surtout le clergé, se montrèrent réfractaires aux idées de la Révolution; dans la Vallée, comme dans les bailliages allemands, en Erguel, comme dans la Prévôté de Moutier on avait une horreur invincible du Jacobinisme. Les peuples de ces contrées témoignèrent toujours et ouvertement de leur haine contre le régime qui succéda à celui des princes-évêques de Bâle.

IX

Il est important de faire connaître au lecteur les principaux hommes d'action, qui prirent ouvertement le parti de la Révolution, mais qui furent loin d'acquérir une prépondérance aussi considérable que ces ecclésiastiques à exaltation malsaine dont nous venons de faire la biographie.

Deux tristes personnages, bourgeois d'Alle, se firent les agents très actifs de la rébellion en Ajoie. C'étaient les deux paysans François Voyat et Jean-Pierre Caillet. Ces deux révolutionnaires, dit Koetchet, ne supportaient aucun joug, pas même la morale chrétienne. Imbus des idées nouvelles d'émancipation, ils crurent que le moment était venu de se débarrasser du prince et de tous les prêtres. Ils ne cessaient d'endoctriner leurs concitoyens, en leur rappelant sans cesse Pierre Péquignat et les

Commis du peuple de 1730 à 1740. Ils finirent, comme on le verra plus loin, par se faire emprisonner et condamner aux galères de l'Autriche, d'où les patriotes, après l'annexion de l'Évêché à la France, les firent élargir.

Dans la Prévôté de St-Ursanne, les mécontents s'étaient groupés autour de deux bourgeois d'Epiquerez, Jean-Claude Piquerez et son fils Nicolas Piquerez. Ce dernier est resté célèbre dans tout le pays par le sobriquet de *Nicolas des Sieutches*, (Colas des Cloches). Jean Piquerez était un riche paysan, orgueilleux et cabaretier. Il était fiéteur du Chapitre de St-Ursanne. Pour se libérer envers ce Corps ecclésiastique il ne demandait rien moins que l'abolition de tous les Chapitres. Il avait recruté un certain nombre de mécontents qui tenaient en haleine les officiers du prince. Peu de jours après l'entrée des Autrichiens dans la Principauté, il fut arrêté avec son fils, en avril 1792. A l'arrivée des troupes, les deux Piquerez s'étaient cachés, le fils dans une cheminée. Après avoir été garrottés, l'officier leur demanda où étaient leurs écrits, ils refusèrent de le dire. Alors le chef des soldats ordonna d'étendre Nicolas Piquerez sur un banc dans la cuisine, la face contre le banc, et de lui donner sur les fesses des coups de bâton jusqu'à ce qu'il leur indiquerait l'endroit où étaient cachés leurs papiers. Ils furent retrouvés dans un tas de fagots⁽¹⁾. Sur ces entrefaits les gens d'Epiquerez et de Soubey, ameutés par un autre révolutionnaire, un nommé Paupe, dit bout du Pont, voulurent s'opposer à l'arrestation des Piquerez, mais comme les archers menaçaient de faire feu, ils se retirèrent laissant aux mains des archers, ce Paupe de Soubey. Ces prisonniers furent enfermés au château de Delémont. L'arrestation subite de Nicolas Piquerez avait tellement bouleversé sa femme qu'elle accoucha subitement d'un enfant mort et mourut elle-même peu après, léguant à

(1) Mémoires de Verdat.

son mari et à sa famille une implacable vengeance⁽¹⁾. Député de son village à l'assemblée de la Rauracie, Nicolas Piquerez mérita, plus tard, à cause de son zèle patriotique, la délégation du comité révolutionnaire pour le triste enlèvement des cloches des églises, chapelles et monastères, pour les expédier soit à Strasbourg, soit à Besançon où elles étaient converties en canons ou en gros sous. C'est alors que lui fut appliqué le sobriquet infamant de Nicolas des Cloches ou en patois *Colas des Sieutches*, qui est resté à ses descendants.

Lorsqu'on apprit à la Cour de Porrentruy, le soulèvement des paysans du Sundgau, la destruction du château de Ferrette et des demeures seigneuriales, au commencement de la Révolution, le prince prit peur. Il se hâta de faire venir de la Vallée une compagnie de fusiliers pour la garde du château.

Cette mesure de sûreté, qui n'avait rien que de très naturel, fut mal vue à Porrentruy. Les bourgeois irrités la regardèrent comme un acte de méfiance à leur égard. Ils protestèrent de toutes leurs forces et finirent par persuader le prince de congédier ces soldats fidèles le 30 août 1789. Le prince et la Cour avaient certes des raisons sérieuses pour se méfier des sentiments des bourgeois de la ville et d'Ajoie et pour recourir aux sujets de la Vallée, pays qui s'était toujours tenu éloigné de toute agitation malsaine. Delémont seul eut quelques exaltés, entre autres un nommé Kœtchet, dit le noir Kœtchet, qui se fit particulièrement remarquer par sa haine contre tout ce qui rappelait l'ancienne religion.

Sous le régime français, il fut commissaire de la République et c'est en cette qualité qu'il montra sa haine contre les sentiments religieux du peuple. Son impiété était sans bornes. La vue seule d'un objet de piété, le transportait de fureur. Il s'était bâti une maison près de Rambéveaux et avait fait mettre dans les murs de ce bâ-

(1) Mémoires de Guélat.

timent les croix du chemin du Vorbourg. Il eut une fin misérable. Sous Napoléon il tomba en disgrâce. Dans la plus affreuse misère, abandonné des siens, l'objet de dégoût et d'horreur des honnêtes gens, il se vit forced d'aller habiter une petit maisonnette du Maitchereux, près de Delémont. Un matin on le trouva, tout couvert de vermines, mort dans ce misérable réduit. Le peuple de Delémont ne pardonna jamais à cet exalté révolutionnaire ses impiétés et ses cruautés, aussi le souvenir du *Noir Kœtchet* était-il demeuré à Delémont, jusqu'à nos jours comme l'incarnation de l'horreur et du dégoût.

Rengguer toujours prudent, au début de la Révolution, avait ses agents secrets qu'il chargeait d'organiser l'agitation. C'était le notaire Ignace Buthod de Porrentruy et le notaire-arpenteur Laville de Chevenez. Tous deux furent arrêtés par ordre du prince. Dans les actes d'accusation de haute trahison du procès qui leur fut fait par le procureur général, on lit une liste de faits assez graves, d'où l'on peut tirer la conclusion que les chefs du mouvement étaient résolus à tout entreprendre pour amener le prince à la convocation de l'assemblée des Etats. Rengguer leur avait indiqué au château un lieu où l'on conservait quarante à cinquante quintaux de poudre. Il leur fit espérer d'obtenir des arsenaux français deux à trois mille fusils.

En attendant le coup d'Etat, que sourdement Rengguer préparait par ses agents secrets, les libelles circulaient partout de main en main, attaquant avec virulence le régime du prince-évêque, les grands de la Cour, les chanoines de la cathédrale d'Arlesheim et les gardes forestiers du prince, à raison du gibier. Un nommé Crétin, de Soulce, propageait des écrits révolutionnaires et injurieux au prince. A l'insu du prince, la Cour voulut s'assurer de cet homme, horloger de profession. On le fit monter au château pour lui commander un ouvrage, lui avait-on dit. On l'enferma dans une forte prison. Sur le soir, sa femme, ne le voyant pas revenir, se douta de

ce qui s'était passé. Elle courut avertir quelques bourgeois grincheux qui donnèrent l'alarme. Aussitôt les bourgeois s'attroupèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et forcèrent le Magistrat à se réunir à huit heures du soir, pour réclamer l'élargissement de Crétin. Le peuple croyait que si le prince ne voulait pas leur faire droit, on sonnerait le tocsin et on appelerait les paysans d'Ajoie avec menaces d'attaquer le château et de brûler les maisons des officiers du prince. Le Conseil aulique, réuni en toute hâte, désirait qu'on tînt tête à l'orage ; mais le prince, craignant de plus grands malheurs, céda et donna la mise en liberté de Crétin. Cet acte de faiblesse qui ne servit qu'à enhardir la sédition, fut loué par les chroniqueurs du temps comme mesure de prudence⁽¹⁾.

Quelques jours après, nouvelle échauffourée. On apprit que Lehmann revenait de Besançon, où il avait fait imprimer son „Travail du Comité de la commune de Porrentruy“. Au signal donné, ses partisans allèrent au-devant de lui, en armes, jusqu'à Pont de Roide, pour le protéger contre toute tentative de la part de la Cour. Il arriva à Porrentruy le 14 janvier 1791. Aussitôt le Magistrat de Porrentruy se réunit et déclara qu'il ne peut accepter un livre qui a été imprimé sans sa participation⁽²⁾. Une commission fut nommée pour dresser un travail qui sera présenté au prince au nom de la ville. En même temps les maîtres-bourgeois Keller, Dichat et Guélat, les trois lieutenants Béchaux, Trincano et Verneur et trois autres conseillers montèrent au château pour protester au prince de la fidélité, de la soumission et de l'amour du Conseil de la ville et de son désir de conserver la paix et la tranquillité publique. Cela se passait le 22 janvier 1791. C'était blesser au vif le Comité révolutionnaire qui avait pris l'initiative et avait élu Lehmann pour son président.

Lehmann et les autres chefs parcoururent les villages,

(1) Guélat, mémoires.

(2) Délibération du Conseil du 22 janvier 1791.

criant à la trahison. Aussi quatre jours après, le 26 janvier, trois cents paysans, armés de bâtons, l'injure à la bouche, envahissaient Porrentruy et s'attroupaient devant la maison de ville, menaçant de jeter par la fenêtre le maître-bourgeois Keller, s'il ne faisait casser la décision prise, le 22, contre le Comité et le livre de ses doléances publié par Lehmann. Celui-ci accourut en hâte et se fit admettre à la séance. Il protesta énergiquement contre cet attroupement des paysans, dont, disait-il, il était étranger. On eut beaucoup de peine à calmer cette agitation populaire. Lehmann et les autres chefs de la Révolution comprirent qu'à la première occasion, l'autorité du prince serait impuissante à maintenir l'ordre⁽¹⁾. C'était une victoire pour eux.

Quelques jours à peine après cette échauffourée, vingt-sept députés de la commune de Porrentruy, des cinq mairies d'Ajoie, de la Franche-Montagne et de la Prévôté de St-Ursanne, se présentèrent au château, ayant à leur tête l'abbé Lehmann. Ils réclamèrent avec instance de Son Altesse, la convocation d'une assemblée des Etats, le plus tôt possible, en exprimant au prince les vœux de leurs commettants „dont la population dépasse vingt mille âmes“.

Le souverain reçut froidement les députés : après quelques minutes d'audience, il les congédia en leur disant qu'il leur répondrait par écrit.

Le 7 février le prince fit paraître son Rescrit. Ce travail constate d'abord que la plupart des Etats n'avaient pas demandé d'assemblée, puis il ajoute „que le vœu général n'était pas pour une convocation, dans des circonstances qui pouvaient en rendre le travail et les occupations plus difficultueuses. Il déclare ensuite qu'il attend

(1) Extrait du journal du Père jésuite Voisard. Ce professeur au collège de Porrentruy a relaté jour par jour, de 1780 à 1793, tous les événements dont il a été le témoin à Porrentruy. Ce recueil est fort curieux et renferme des détails précieux pour notre histoire jurassienne.

de ses fidèles Etats, le concours des moyens propres à assurer l'ordre public. Ensuite „il enjoint aux Etats de lui faire part dans la quinzaine au plus tard de leurs intentions relativement à la tenue d'une assemblée des Etats“ et la réponse aux questions suivantes:

- I. Si et dans quel temps, ou à quelle époque ils désirent la dite assemblée?
- II. S'ils adoptent pour règle et base de la formation la sentence de Vienne de 1736 et le Directoire de 1752?
- III. Quels objets ils désirent y voir traités, rapportés et discutés?
- IV. Quelles sont les mesures les plus propres à assurer la tranquillité et la liberté des délibérations de l'assemblée?

Le prince exhorte ensuite ses fidèles sujets à redoubler de zèle avec lui pour éloigner les ferment de discorde „ils nous consoleraient, dit-il, par leur concorde et leur esprit de paix et de patriotisme des peines et des amertumes dont nous ne nous plaindrons qu'autant qu'elles seraient inutiles à leur bonheur“.

Ce document aurait eu une heureuse réussite, en d'autres temps, mais les chefs de l'insurrection ne voulaient pas de paix, ils cherchaient le renversement du régime actuel et pour y arriver ils demandaient l'assemblée des Etats pour arriver plus vite à leurs fins. En même temps on répandait adroitement le bruit de l'arrivée prochaine des Français qui chasseraient le prince et massacreraient ses fidèles officiers.

Devant ces dispositions hostiles d'une partie de ses sujets, le prince de Roggenbach ne se crut plus en sûreté. Il jugea prudent d'avertir l'empereur du danger dont était menacé l'Evêché de Bâle, membre du Corps germanique. Déjà vers la fin de décembre de l'année précédente, il avait envoyé, à Vienne, le chanoine de Gléresse, pour demander à l'empereur un secours. Léopold lui offrit cinq cents hommes et des cavaliers qui étaient

à Fribourg en Brisgau, prêts à partir au premier appel du prince. En attendant, le prince fit annoncer au peuple, le 13 février, qu'il avait nanti l'empereur de la situation de la Principauté et que le chef de l'empire mettait à sa disposition, *à ses frais*, un corps de troupes autrichiennes destiné à protéger le pays et à permettre la tenue régulière de l'assemblée des Etats.

Voici en quels termes s'exprime le prince de Porrentruy :

DÉCLARATION

„Joseph, par la grâce de Dieu, évêque de Bâle, prince du Saint-Empire, etc...

„Informé depuis longtemps des circonstances critiques „dont on nous dit que la patrie est menacée, Nous avons „cru qu'il était de notre devoir d'en informer le Chef „de l'Empire, lequel pour le maintien de la sécurité du „repos public et de la constitution, a bien voulu ordon- „ner à ses propres frais un secours qui, dans les cir- „constances, a été trouvé nécessaire.

„Cependant Nous apprenons qu'on se plaît, dans le „public, de donner à ces mesures des motifs bien diffé- „rents, et qu'il en résulte une inquiétude, qui tend à „troubler le repos, qu'on cherchait à maintenir.

„Dans de pareilles circonstances, Nous avons cru de- „voir tirer nos sujets de cette erreur, en leur déclarant, „comme par les présentes Nous leur déclarons, que ces „mesures, qui n'eussent jamais été à la charge de nos „sujets, n'ont eu d'autre objet que celui d'assurer le bon „ordre et la tranquillité publique, jusqu'à ce que, dans „une prochaine assemblée des Etats, que Nous sommes „invariablement déterminé de convoquer, conformément „à notre Rescrit du 7 de ce mois, Nous ayons de nou- „veau assuré les Droits et la Constitution du Pays, pour

„le maintien desquels Nous ne pouvons avoir de meilleur garant que la fidélité et l'attachement de nos sujets.

„Donné en notre château de résidence à Porrentruy
„ce 13 février 1791.

„Sign. : JOSEPH“.

La déclaration du prince jeta le désarroi dans le camp des révolutionnaires qui y répondirent par des cris et des imprécations. Ils brûlèrent dans la nuit du 14 au 15, des maisons de plaisance de deux officiers du prince, celles de Migy et de Scheppelin. La terreur était à son comble. On répandit le bruit de l'arrivée des Français. Aussitôt on ferma les portes de la ville et le prince arma tous les bourgeois. Il fit descendre des canons sur la place. L'agitation était dans tout le pays et on sentait le besoin d'en finir au plus tôt. Le prince apprit que les Bâlois refuseraient le passage aux troupes impériales, d'un autre côté, il craignait que la France ne prît ombrage de l'appel du secours de l'empereur. A l'annonce que des troupes impériales allaient entrer dans l'Evêché, les journaux de Paris jetèrent de hauts cris. La France menaçait de brûler Bâle depuis les forts d'Huningue si ce canton laissait passer les troupes autrichiennes.

Dans son embarras le prince s'adressa aux Suisses ses alliés et les supplia de lui venir en aide. On sait que les princes-évêques de Bâle avaient des alliances particulières avec les sept cantons catholiques, d'un autre côté les Etats limitrophes de Berne, de Soleure et de Bâle craignaient le renouvellement des troubles de 1730. Ils étaient plus particulièrement intéressés à maintenir la paix publique dans l'Evêché, pour préserver leur population de la contagion des idées révolutionnaires de France. C'est pourquoi ils accueillirent volontiers la proposition du prince d'envoyer à Porrentruy une députation pour discuter des moyens de maintenir l'ordre. MM. de Mülinen de Berne, Zettner de Soleure et Munch de Bâle, arrivèrent à Porrentruy, accompagnés de leurs

huissiers⁽¹⁾. Ils furent reçus au bruit du canon par la bourgeoisie en armes, puis ils montèrent au château. Les meneurs du parti révolutionnaire, comprenant toute l'importance de cette ambassade, ne négligèrent rien pour persuader aux députés des cantons que le seul salut était dans la convocation de l'assemblée des Etats.

Les députés, de leur côté, virent parfaitement que toute cette agitation n'avait qu'un but, le renversement du régime princier. Aussi ils donnèrent franchement tout leur appui au prince. Le Souverain n'avait non plus rien négligé pour parfaitement renseigner le gouvernement de Lucerne et des cantons catholiques ses fidèles alliés. Il fut convenu qu'on agirait tous ensemble pour que les troupes impériales puissent emprunter le territoire suisse sans blesser la France. Les troupes autrichiennes attendraient à Rheinfelden le moment propice pour emprunter le territoire bâlois de Basel-Augst à Arlesheim, c'est à dire, une bande de terre d'une lieue d'étendue. Jusqu'à ce moment Bâle s'opposait au passage. Les agitateurs de Porrentruy avaient à Bâle des adhérents qui ne manquèrent pas d'apporter toutes les entraves possibles au passage des Autrichiens.

Berne avait offert au prince des troupes pour pacifier ses Etats, mais le souverain crut que l'arrivée des troupes de l'empire éviterait plus facilement des complications diplomatiques. Du reste l'empereur Léopold était en paix avec la France, il avait le droit de prêter du secours à son vassal, prince de l'empire. Un secours venu de Suisse aurait pu soulever des difficultés diplomatiques qu'il était dans l'intérêt du prince et des cantons d'éviter.

Les cantons suisses se convainquirent des justes appréciations de l'évêque de Bâle et engagèrent l'Etat de Bâle

(1) Chaque député avait son secrétaire, des domestiques et un vouëble en grande livrée ; il y avait une voiture à quatre chevaux par canton ; le cortège était brillant et attira tout le peuple. Histoire manuscrite du pays de Porrentruy, par Kœtchet, premier volume.

à accorder le passage des troupes. Celui-ci écrivit alors au roi de France, le 10 février, pour lui faire part de la démarche du prince-évêque de Bâle et qu'il avait sollicité l'empereur de retirer les ordres déjà donnés pour l'envoi du corps expéditionnaire. Il est peut-être utile que le lecteur ait sous les yeux la lettre envoyée par Bâle au roi de France et la réponse de ce souverain.

„Sire,

„Nous manquerions à nos devoirs les plus chers comme „les plus sacrés si nous tardions plus longtemps à ins- „truire Votre Majesté d'un événement qui nous alarme „infiniment.

„S. A. le prince-évêque de Bâle, résidant à Porrentruy, „ayant cru devoir assoupir les difficultés qui se sont éle- „vées entre lui et une partie de ses sujets par l'appareil „de quelques forces militaires, a demandé des troupes à „sa Majesté impériale qui a acquiescé à sa demande. Au „moment où nous nous attendions le moins à une pareille „démarche, arrivèrent à la fois, et la lettre de Mgr l'évê- „que et une notification du Résident impérial portant „qu'une ou deux compagnies de troupes autrichiennes „passeraient sur notre territoire pour se rendre dans l'Evê- „ché, et qu'on ne doutait pas que nous ne leur accordas- „sions un libre et sûr passage.

„Une des bases de l'indépendance du Corps helvétique „a toujours été que son territoire devait être inviolable „aux troupes de toute autre puissance, quelque prétexte „qu'on pût alléguer pour y passer. La plus scrupuleuse „observation de ce principe peut seule empêcher que la „Suisse ne devienne le théâtre des guerres étrangères : „on lui doit aussi l'avantage inappréciable de servir sinon „de boulevard, du moins de barrière à plusieurs provinces „soumises à l'autorité de Votre Majesté, ainsi qu'à l'Italie „et à une partie de la Souabe.

„Vos ancêtres, Sire, l'ont respecté religieusement, et si „jamais prince eut lieu de s'en applaudir, ce devrait être

„ Mgr l'évêque de Basle, qui voit sans doute à regret que
„ le malheur des circonstances l'ait nécessité à faire excep-
„ tion aux anciens principes : il doit à l'inviolabilité du
„ territoire helvétique l'indépendance et peut-être l'exis-
„ tence de son Evêché.

„ Non seulement aussi pour notre sûreté particulière,
„ mais aussi pour l'avantage même de Mgr l'évêque de
„ Basle, nous avons refusé de souscrire à sa demande et
„ communiqué sans délai notre résolution aux autres Etats
„ de la Confédération helvétique, de même qu'à M. le gé-
„ néral d'Affry, commandant dans le département du Haut-
„ Rhin. Nous avons fait davantage. Aimant à croire que
„ Sa Majesté Impériale n'a point été complètement ins-
„ truite des circonstances et suites d'une pareille démarche,
„ nous lui avons adressé immédiatement nos justes récla-
„ mations pour la conjurer de révoquer au plus tôt les
„ ordres donnés à ce sujet.

„ En attendant, nous avons fait ce que nos forces nous
„ permettent d'essayer. Mais il s'en faut bien que ses faibles
„ suppositions puissent calmer nos inquiétudes. Les bruits
„ qui se répandent et se fortifient chaque jour, et les mou-
„ vements extraordinaires et difficiles à expliquer qui se
„ manifestent au delà du Rhin, augmentent aussi chaque
„ jour nos alarmes.

„ Recourir directement à Votre Majesté était, nous osons,
„ nous en flatter, lui prouver la confiance que Vos vertus
„ ont inspirée à ceux qui se font gloire d'être inviolable-
„ ment et avec le respect le plus profond.....

„ Le roi Louis XVI répondit aux Bâlois :

„ Louis par la grâce de Dieu et la Loi constitutionnelle
„ de l'Etat, Roi des Français, Très Chers, Grands, Amis,
„ Alliés et Confédérés. Notre ambassadeur près le Corps
„ helvétique s'est empressé de Nous faire parvenir Votre
„ Lettre du dix de ce mois. Nous avons reconnu avec une
„ véritable satisfaction et votre prudence ordinaire et la
„ confiance qui Vous porte à nous faire part de la circons-
„ tance embarrassante dans laquelle Vous Vous trouvez.

„ relativement au passage qui Vous a été demandé pour „ des troupes de l'Empereur destinées pour la P^{té} de Por- „ rentruy. La connaissance que Nous avons de l'équité et „ de la sagesse de ce Prince, ne nous permet pas de dou- „ ter, qu'instruit par Vous des inconvénients que Vous „ apercevez à une démarche qu'il n'avait sans doute en- „ visagée que sous le rapport de la bienfaisance et de „ protection envers un Etat de l'Empire, il ne révoque ses „ ordres qui vous ont donné de l'inquiétude. Au surplus „ Vous ne devez pas douter de Notre constante affection „ pour Vous et de Notre attachement inaltérable aux liens „ qui subsistent si heureusement entre la Nation française „ et le Corps Hélvétique. Sur ce nous prions Dieu qu'il „ Vous ait, Très Chers, Grands, Amis et Confédérés en sa „ sainte et digne garde.

„ Ecrit à Paris le 23 février 1791.

„ Signé : LOUIS MONTMARTIN. "

Le roi de France laissait donc à l'Etat de Bâle toute liberté, et n'entendait point s'opposer à l'occupation des Etats du prince-évêque par un corps autrichien. D'un autre côté, l'empereur maintenait son droit de recourir aux mesures nécessaire en vue de la pacification d'un Etat de l'Empire. Son ministre à Bâle demanda formellement le passage. Sur ces entrefaits les gazettes de Paris jetaient feu et flammes.

Voici ce qu'on lisait dans les *Annales de Mercier*, qui paraissaient trois fois par semaine :

„ Le ministre impérial, résidant à Bâle, a demandé le „ passage d'un régiment, destiné à protéger le système „ de gouvernement établi dans les possessions de l'évê- „ que de Bâle, et notamment dans le pays de Porrentruy. „ Cette offre de service n'a pas été admise, et le canton „ de Berne a proposé d'envoyer deux députés pour discu- „ ter les intérêts respectifs du prince-évêque et du peuple. „ Il a offert également de joindre à ces commissaires „ deux personnes pour faire valoir les intérêts de l'évê-

„ que, et deux pour le peuple. Si ce moyen ne réussit „ pas, le canton de Berne demande à envoyer de ses „ propres troupes dans le pays de Porrentruy. La réponse „ de l'évêque de Bâle n'est pas encore connue. Cette cir- „ constance a fourni une occasion de plus d'étudier et de „ surveiller la conduite des affaires étrangères, et celle „ du comité diplomatique. On peut dire hardiment que si „ l'admission des troupes autrichiennes a lieu dans le „ pays de Porrentruy, la porte de la France est ouverte „ à Léopold. Nous espérons que M. de Montmorin, qui a „ si bien su cabaler dans l'assemblée électorale du dépar- „ tement de Paris, pour faire nommer plusieurs de ses „ créatures à ce département, pensera plus d'une fois au „ danger de laisser introduire les troupes autrichiennes „ dans les Etats de Bâle, et s'il n'y pense pas, pour „ l'empêcher, le fouet correcteur de l'opinion et de l'indi- „ gnation publiques, le réveillera de sa léthargie diploma- „ tique “ (¹).

Le canton Vorort de Zurich avait, dès le 14 février, proposé de faire donner par les cantons, le conseil à Bâle de permettre le passage, en l'assurant que la Confédération prendrait, cas échéant, fait et cause pour lui. La plupart des cantons s'étaient rangés à cette opinion, à la condition que le gouvernement bâlois présiderait au passage du corps expéditionnaire, lorsque le Conseil secret envoya un délégué à Zurich pour faire suspendre l'envoi de la lettre collective fédérale, jusqu'à la réponse de l'empereur, ou jusqu'à ce que les délégations cantonales à Porrentruy, aient réussi à calmer l'agitation.

Sur ces entrefaits Soleure avise le Vorort, le 26 février, que les délégations cantonales sont d'avis de faire envoyer par leurs gouvernements un secours militaire au prince.

Zurich, tout en appréciant la position difficile de Bâle,

(¹) Annales patriotiques et littéraires de la France, N°: XI.
de mardi 15 février 1791, dans les mémoires de Verdat.

était d'avis, dans l'intérêt de la Suisse, de ne pas laisser la révolte s'étendre dans le pays de Porrentruy, qu'il fallait donc agir promptement, et qu'après tout, malgré les conséquences qui pouvaient en résulter, le secours impérial était encore ce qu'il y avait de plus naturel. Dans ces conjonctures, le Vorort reprend sa première proposition et provoque une nouvelle convocation des cantons. A la circulaire était jointe la lettre de Bâle, du 21 février, qui dépeint sous les couleurs les plus sombres l'agitation des pays avoisinants de la frontière alsacienne, et insiste sur les embarras de sa position et la responsabilité de donner passage aux troupes étrangères. Bâle faisait notamment remarquer que le prince-évêque ayant été déchu, par le gouvernement français, de toute juridiction diocésaine en Alsace, et l'empereur ayant lors de son avènement, promis le maintien des circonscriptions diocésaines aux archevêques et évêques, le passage des troupes impériales sur le territoire suisse, pouvait être interprété, en France, comme une menace de rétablir l'évêque de Bâle dans la plénitude de ses droits sur la Haute-Alsace. Le gouvernement bâlois espérait que l'empereur et le prince se désisteraient d'eux-mêmes de leur demande, et qu'avec l'appui des députations des trois cantons limitrophes, on pourrait en arriver par la voie pacifique à une entente entre les sujets et le souverain, et partant au rétablissement de l'ordre. La missive rappelle qu'en 1736, lors des troubles de l'Evêché, la Diète avait refusé au prince le passage sur territoire suisse d'un secours impérial.

Le gouvernement de Soleure avisa le Vorort, par lettre du 26 février, que les trois délégations de Berne, Bâle et Soleure à Porrentruy, considéraient comme absolument nécessaire la prochaine convocation des Etats de l'Evêché, mais que pour éviter que cette assemblée ne dégénère comme les Etats généraux de France, en Constituante, une occupation est indispensable, afin d'assurer l'indépendance de l'assemblée, et de la protéger contre

les entreprises des mécontents ; on ne pourrait guère songer à envoyer des troupes fédérales dans l'Evêché ; elles y seraient exposées à trop de séductions, d'ailleurs il faudrait l'assentiment de l'empereur pour occuper un pays d'Empire. Il vaut mieux amener l'Etat de Bâle à permettre le passage.

Le Conseil secret de Berne écrivit, le 2 mars, pour hâter la détermination du gouvernement de Bâle dans ce sens, attendu les progrès de la fermentation dans l'Evêché et l'imminence d'une révolution. Les députés suisses avaient reçu, le 27 février, un avis anonyme portant que la Vallée de Delémont commençait à s'agiter, et que les maires intimidés par des mécontents, donnaient leur démission⁽¹⁾. Un rapport de l'Ajoie, signala la commune de Courtédox comme s'étant refusée tumultueusement à livrer le bois assigné à certains fonctionnaires. Les paysans avaient, les armes à la main, empêché les agents forestiers du prince, de faire abattre les bois nécessaires à ce service. Les députés suisses considéraient toute négociation avec les rebelles comme désormais inutile, et ont délégué à Bâle le conseiller Münck pour exposer à ses collègues qu'il fallait étouffer ce foyer de révolte.

Le conseiller de Bâle ne put persuader ses collègues de la nécessité de céder aux instances des cantons. Le Conseil de Bâle espérait encore que l'empereur n'insisterait plus sur la demande de passage pour ses troupes.

On renvoya Münck à Porrentruy afin, de concert avec les députations de Soleure et de Berne, et concurremment avec le prince, de faire une constatation exacte des

(1) Un misérable de Courfaivre voulant tirer sur son maire, avait blessé dangereusement un voisin ; personne n'avait osé l'arrêter. Avec d'autres mauvais sujets, qui tiennent toutes les nuits des conciliabules, pillant tout ce qui est à leur convenance, maltraitant les autorités, il répandait la terreur partout. L'avis termine en disant que si la révolte éclate, ces malfaiteurs mettraient tout à feu et à sang.

griefs des sujets de l'Evêché, et chercher à y rétablir l'ordre par des voies pacifiques.

Toutes ces hésitations de Bâle et les négociations au sujet du passage des troupes étaient connues des exaltés. Rengguer et ses affiliés en profitèrent pour augmenter la fermentation des esprits. Les journaux français ne cessaient de voir dans le passage des troupes impériales une menace pour la France. Plus que jamais la révolte se préparait.

Le 5 mars l'avoyer de Berne avait informé Zurich que les trois députés des cantons jugeaient que l'explosion était prochaine et que l'esprit d'insubordination était entretenu par les hésitations de Bâle. L'avoyer de Lucerne confirme les mêmes renseignements et déclare que, malgré les raisons des Bâlois, il fallait permettre le passage, qu'il n'y avait plus à hésiter.

Cette fois Bâle céda, mais à la condition que tous les cantons se rendraient solidaires des conséquences de cet acte. Le 12 mars, Zurich sans perdre de temps expédia à Bâle, un courrier pour remettre au Conseil secret, au nom des cantons, les promesses d'assistance efficace.

Le 15 Bâle écrivit à l'empereur pour lui donner avis que le passage était accordé et pour lui expliquer les motifs de la réserve qu'on avait cru devoir user en cette circonstance.

Il n'y avait plus qu'à agir. — Entre-temps le Comité de Porrentruy n'était pas resté inactif. Rengguer faisait travailler l'assemblée nationale de Paris. On avait des intelligences avec les sociétés patriotiques des villes de Delle et Belfort. On faisait croire aux paysans que la France leur enverrait des armes, qu'ils seraient vigoureusement appuyés par des auxiliaires alsaciens et francs-comtois qui ne laisseraient pas entrer les Autrichiens dans le pays. Le Comité s'était même adressé aux Bâlois pour les féliciter de leur résistance et les assurer des sympathies des sujets de l'Evêché.

Nous voyons par une lettre du Conseil secret de Berne

à celui de Bâle que selon les rapports de l'envoyé bernois à Porrentruy, on avait des craintes les plus sérieuses pour la sécurité du château de Porrentruy. La foire tombant le 21, on s'attendait à un grand concours de monde dans cette ville et à l'explosion de la révolte. La lettre insiste pour que les troupes impériales puissent arriver à Porrentruy la veille de la foire, soit dimanche 20 mars. Les gouvernements de Berne et de Soleure crurent la situation assez urgente pour envoyer par exprès à Bâle leur vif désir que le secours impérial fût dirigé immédiatement sur Porrentruy.

Le prince-évêque fit connaître à ses fidèles sujets l'arrivée des troupes autrichiennes. Il les conjurait d'avoir confiance et les assurait que l'assemblée des Etats aurait la plus entière liberté, dans les délibérations comme dans les suffrages de ses députés. „L'empereur ne désire que l'ordre, la paix et la justice. Il ne veut, par l'envoi de ses troupes, qu'assurer le repos public. Tout autre objet est étranger à ses sentiments. D'un autre côté, nos illustres amis, voisins et alliés, les seigneurs députés des cantons suisses de Berne, Bâle et Soleure, qui nous honorent en ce moment de leurs sages et prudents conseils, et qui ne désirent, comme Nous, que de voir les peuples heureux, se sont assurés par eux-mêmes, que ce n'est que votre bien que Nous vous proposons; que les voies de la bonté, de la douceur et de l'équité, qui peuvent y conduire, sont les seules que Nous voulons employer“.

Le 17 mars, la Régence de Fribourg avisa le prince du départ des troupes. Un commissaire de Bâle avait réglé avec la Régence tous les détails du passage sur territoire suisse. Le même jour les Autrichiens arrivaient à Rheinfelden. Le lendemain ils traversaient le territoire bâlois et entraient dans l'Evêché à Arlesheim, au nombre de 456 hommes et 50 dragons ou chasseurs à cheval et trois canons. Comme les bruits d'une insurrection gé-

nérale en Ajoie étaient répandus partout, la troupe n'avançait que lentement, avec précaution.

Pour les recevoir, la bourgeoisie de Delémont avait formé un piquet de 25 hommes à cheval, avec uniforme bleu et rouge. Ce piquet alla à la rencontre des Autrichiens, jusqu'à Soyhières „A la vue des soldats de Delémont, dit le chroniqueur Verdat, les Autrichiens furent saisis de crainte. Ils faisaient pitié, dit-il, ils étaient sales et si fatigués qu'ils ne pouvaient presque plus marcher. Cinquante hommes bien déterminés et bien armés les auraient facilement exterminés. Aussitôt ils portèrent la main au sabre et au fusil, mais on les rassura bien vite..”

A l'arrivée des troupes près du jardin Verger, un autre détachement de l'infanterie de la ville alla les reconnaître en leur criant: Qui vive! halte! quel est votre régiment? — Les cavaliers de la ville, qui étaient en tête des troupes, répondirent: Le régiment de Delémont. Tous ces pourparlers eurent lieu en allemand, ensuite les Autrichiens entrèrent en ville en triomphe, tambours battants. Les dragons avaient le sabre nu à la main, ainsi que ceux de Delémont“. Il était 4 heures du soir, 19 mars.

Arrivés devant la cour du château, les Autrichiens se mirent en file sur trois rangs et présentèrent les armes au grand bailli et au Magistrat, puis on leur fit une distribution de deux livres de pain et enfin on les répartit dans les auberges de la ville où ils furent réconfortés avec une chopine et demie de la caisse du prince. Le commandant et les officiers souperent chez M. Pallain, receveur du prince, avec d'autres officiers du souverain, arrivés à Delémont avec M. de Rinck et de Malher, qui étaient allés à la rencontre du corps expéditionnaire jusqu'à Bâle. A l'instant arriva un ordre au commandant de partir immédiatement et sans réplique pour Porrentruy⁽¹⁾. Harassés qu'ils étaient d'une longue marche, ces

(1) Voir notre histoire de la ville de Delémont, page 464 et suivantes.

pauvres soldats étaient fort mécontents, mais l'ordre était donné, ils quittèrent Delémont, à 10 heures du soir.

A leur entrée dans l'Evêché, on leur avait fait une peinture affreuse du peuple d'Ajoie. On leur avait fait croire que ce peuple exalté allait les massacrer en route. A mesure qu'ils pénétrèrent dans la Principauté, les bruits les plus sinistres les remplissaient de crainte. C'est pourquoi avant de quitter Delémont ils crurent bon de prendre quelques précautions. Ils firent fondre une grande quantité de poix dans la cour du château et firent des torches avec de la paille qu'ils trempèrent dans cette poix pour mettre le feu aux villages qui les attaquaient. Ordre fut donné aux forestiers et aux archers du prince de prendre les devants dans les forêts de chaque côté de la route. Ils arrivèrent à Porrentruy à 7 heures du matin, sans avoir rencontré de résistance. Ils s'emparèrent immédiatement des portes de la ville où ils laissèrent des sentinelles, puis ils placèrent devant l'Hôtel-de-Ville deux canons. Harassés par deux jours de marche forcée, les soldats furent logés au Séminaire, les dragons aux Halles. Les craintes qu'avaient les Autrichiens de trouver le peuple en révolte n'étaient certes pas fondées. L'opinion publique n'était pas favorable à une agression violente et les gens tranquilles étaient effrayés des excès commis par les séditieux à la solde de Rengguer. Pour la population paisible, l'arrivée des Autrichiens était un véritable soulagement. A Paris l'appel des troupes impériales fut vivement commenté (¹) et à Porrentruy leur apparition si subite jeta l'effroi dans le camp des mécontents. Rengguer, le maître-bourgeois Guélat, Blanchard, Bouvier, prêtres et professeurs au collège, le promoteur Voisard et leurs consorts avaient

(¹) On lit dans le *Moniteur de France* du 27 mars 1791 : « Six cents impériaux sont arrivés hier matin à Porrentruy ; ce sont tous des Hongrois ou des Bohémiens. Ils servent, dit-on, d'avant garde à neuf cents hommes ».

jugé prudent de passer la frontière. Le jour où les Autrichiens entrèrent à Porrentruy et le lendemain, des jeunes gens de la campagne voulurent faire quelque bruit, ils furent arrêtés et jetés en prison pour quelques jours. La tranquillité et l'ordre étant rétablis les députés des cantons quittèrent Porrentruy le 28 mars, tandis que les membres du Comité de la commune, les signataires des cahiers de doléances, les pétitionnaires de l'assemblée des Etats se réunissaient à Belfort et à Delle. Le prince établit aussitôt une commission chargée d'interroger les suspects et de leur infliger un châtiment s'il y avait lieu. Les commissaires étaient Bajol, Migy, Jobin et Nizole.

Les Autrichiens étaient divisés en deux compagnies ; la 1^{re} compagnie avait pour capitaine M. de Tchermach ; 1^{er} lieutenant, de Carato ; sous lieutenant, Stiler ; enseigne, Tutschi. — Pour la 2^{me}, capitaine, de Risé ; 1^{er} lieutenant, Oklopfia ; sous-lieutenant, de Vite ; enseigne, Reihler. — 1^{er} lieutenant de dragons, le comte de Mercantin.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE